

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 AVRIL 2018 À 09 H 30
(Convocation du 20 avril 2018)

Aujourd'hui vendredi vingt-sept avril deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE

PROCURATION:

M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Maribel BERNARD à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Nicolas BRUGERE à Mme Dominique IRIART
M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Bernard JUNCA à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHAIRE à M. Eric MARTIN
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h10
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h20
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 11h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h10
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15
M. Marik FETOUEH à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h32
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES de 10h à 11h05
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE jusqu'à 10h55
M. Benoît RAUTUREAU à M. Daniel HICKEL à partir de 11h20
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 10h40
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 11h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 39

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : La séance est ouverte. Comme vous le savez, nous fêtons cette année les 50 ans de notre Communauté urbaine, devenue Métropole. À ce titre, vous trouverez sur votre table un fac-similé du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil de Communauté et de l'élection de son Président, l'an 1967, le 4 du mois de décembre. C'était donc la 1^{re} séance du Conseil communautaire, comme on disait à l'époque. Il y avait 70 Conseillers communautaires, si je ne me trompe. Au premier tour de scrutin, Monsieur CHABAN-DELMAS a obtenu 52 voix et Monsieur MAZARS, 9 voix. Monsieur CHABAN-DELMAS a donc été élu Président. Cela vous permettra peut-être de retrouver des noms connus ou familiers.

Hier, le Bureau a validé la proposition que je lui ai faite de reporter pour des raisons d'agenda à la fois du Président et du Vice-président notre séance du 8 juin au 15 juin. Je vous demande donc de modifier vos agendas. Et le Bureau du 7, pour ceux d'entre vous qui en sont membres est reporté au 14.

Je voudrais maintenant vous proposer d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mars. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de modifications ? Le procès-verbal est donc adopté.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Je voudrais demander à Madame Christine BOST, avec le soutien de Michel LABARDIN d'assurer le secrétariat de séance.

Madame la Vice-présidente, vous avez la parole.

Mme Christine BOST : Mes chers collègues, nous avons donc un certain nombre de dossiers qui sont regroupés.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaire n°1,
- ✓ Délégation de Madame Dominique IRIART, affaire n°2,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n°4,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n°6 à 10, 12 et 13, 15 et 16, 17,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°18 à 20,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n°22 à 24, 26 à 39 et 41 à 52

- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°53 à 56,
- ✓ Délégation de Monsieur Franck RAYNAL : affaire n°58,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n° 60 et 62 à 64,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaire n°66,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaires n°69 à 72,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÈNE : affaires n°78 et 79, 81,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaire n°83,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n° 84 à 87,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°89 à 91,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaire n°92,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n°94 à 97,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaires n°98 à 100,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaires n°102 à 106.

Voilà Monsieur le Président pour ce qui est des affaires regroupées.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous remercie. Alors comme d'habitude, je demande aux Conseillers s'ils ont des indications de vote. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, Monsieur le Président, avant de dire ce que j'ai à dire, est-ce que vous me permettez, mais je pense que ce serait bien que vous preniez, vous, la parole sur FORD parce que j'aurai un ou deux mots à dire si vous le permettez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien sûr. Simplement, on va terminer le vote des délibérations regroupées. Ensuite, on évoquera cette question. Donc, est-ce que vous donnez vos indications de vote ?

M. Max GUICHARD : Oui, tout à fait. Il y a dans les documents, 19 VEFA.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'accord. On prend note de votre vote contre les VEFA.

M. Max GUICHARD : 40, 52 : BAHIA, contre. 54 : délégation du Conseil au Président : contre. 76, 77 : ZAC Gradignan : abstention. 97 : National de pétanque sur la base de hors compétence : contre. 99 : expérimentation analyse des données issues des réseaux sociaux : abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le secrétariat de séance a bien pris note. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, Monsieur le Président, les délibérations 8, 10 et 15 : abstention. 52 : pour, sauf abstention de Pierre HURMIC et 58 : pour, sauf abstention Pierre HURMIC.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TOURNERIE.

M. Serge TOURNERIE : Oui, au nom de Jacques GUICHOUX, élu à Saint-Médard dont j'ai procuration aujourd'hui, vote contre les délibérations 78 et 79.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Non-participation à la 22, la 30, la 31, la 33, la 35, la 36, la 38, la 45, la 49 et la 50 si je n'en ai pas oublié.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. C'est à votre titre de Présidente d'AQUITANIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, exactement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUBOS.

M. Gérard DUBOS : Affaire 58 : abstention des élus d'opposition de Pessac.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Avec ces réserves et ces votes qui ont été enregistrés, les délibérations sont adoptées.

M. JUPPE

(n°1) Prise en charge par Bordeaux Métropole des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme IRIART

(n°2) Opération campus - Avenant à la convention de financement pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°4) Réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) - Desserte de la Foire internationale de Bordeaux - Convention de partenariat 2018 - Approbation - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme CALMELS

(n°6) Association French Tech Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°7) Association territoires et innovation sociale (ATIS), ' Startup de territoire ' - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°8) Association laser, photonique, hyperfréquences & applications (ALPHA)-
Subvention de fonctionnement 2018-Décision-Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°9) Saint-Médard-en-Jalles - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux
Aéroparc - Opération d'aménagement économique "Galaxie 4" - Traité de concession
d'opération d'aménagement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°10) Commune de Saint-Vincent-de-Paul - Accueil d'entreprise - Secteur économique
des Jaugues - PUP (Projet urbain partenarial) - Société Vertige Green Factory - Décision
- Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°12) Saint-Médard-en-Jalles - 3ème édition du Festival de l'air et de l'espace du 05 au
10 juin 2018 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation -

Unanimité

Mme CALMELS

(n°13) Renouveau du classement en catégorie I de l'Office de tourisme et des
congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°15) Talence innovation sud développement (TISD) - Programme d'actions 2018 -
Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Mme CALMELS

(n°16) Association Hauts de Garonne développement - Programme d'actions 2018 -
Pépinière de Floirac - Subventions de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°17) Arc sud développement - Programme d'actions 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°18) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) - Aménagement et équipement du Pôle de coopération ESS à Bordeaux via l'association Aquitaine active - Aide métropolitaine à l'investissement en 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°19) Plan d'actions en faveur du développement de l'Economie sociale et solidaire (ESS) - Mise en œuvre de l'axe 1: Soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activités - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°20) Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Aide à l'investissement immobilier 2018 en faveur de l'association R2Jeux à Bordeaux - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°22) MERIGNAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 66 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Les Vignes de Bissy", 83-87 avenue Bon Air - Emprunts d'un montant total de 4 948 581 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°23) SA d'HLM VILOGIA - Refinancement auprès de la Société Générale de quatre prêts de type PLS - Emprunt de 6 610 785 euros - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°24) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 23 logements collectifs locatifs, rue du 11 Novembre - Emprunts d'un montant total de 2 017 567 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°26) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, rue des Genêts, résidence du Lac, tranche 1 - Emprunts d'un montant total de 1 635 991 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°27) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 27 logements collectifs locatifs, sis, résidences Centujean et Petit Bois, rues Ambroise Croizat et Jules Guesde - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 2 626 554 euros auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017-636 du 27 octobre 2017 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°28) CENON - SA d'HLM Logévie - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie de 80 logements adaptés aux personnes âgées, sise, rues Camille Pelletan / Alain Fournier - Emprunt de 1 010 644 euros auprès de la CARSAT d'Aquitaine - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017-553 du 29 septembre 2017 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°29) BORDEAUX - Association Habitats Jeunes Le Levain - Réhabilitation des 47 logements et extension de 18 logements du Foyer de jeunes travailleurs, sis, 33 rue Paul-Louis Lande - Emprunts des types PLAI et PAM d'un montant global de 2 323 525 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°30) PESSAC - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 20 logements collectifs locatifs, résidence 'Infinity', 56 avenue de Bougnard - Emprunts d'un montant total de 2 557 757 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°31) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 30 logements individuels locatifs, sis, résidence "Les Aquarelles", 36 rue Maurice Lestage - Emprunts d'un montant total de 3 113 328 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°32) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Acquisition en VEFA de 50 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 79 Quai de Queyries - Emprunt de type PLS de 2 158 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°33) VILLENAVE D'ORNON - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 40 logements collectifs locatifs, résidence ' Village d'Or ', 85 avenue Georges Clémenceau - Emprunts d'un montant total de 3 458 868 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°34) Reversement du cofinancement de l'Etat à Bordeaux Métropole au titre de l'acquisition de caméras piétons menée par Bordeaux Métropole pour le compte de la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°35) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 28 logements collectifs locatifs, "Ginko", avenue des 40 Journaux, résidence "Natura", Ilot A1.2 - Emprunts d'un montant total de 3 380 463 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°36) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 76 logements collectifs locatifs, "Ginko", avenue des 40 Journaux/cours de Québec, résidence "Coeur Ginko", Ilot C2.2 - Emprunts d'un montant total de 9 147 581 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°37) SA d'HLM DOMOFRANCE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement sur Bordeaux Métropole - Prêt bonifié d'un montant de 550 000 euros auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017-710 du 24 novembre 2017 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°38) PAREMPUYRE - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 42 logements collectifs locatifs, résidence ' Emporium ', 6 rue de Bel Air - Emprunts d'un montant total de 4 421 859 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°39) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, rue du 11 Novembre - Emprunts d'un montant total de 363 070 euros, auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°41) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 16 logements collectifs locatifs, 155-157, rue Georges Bonnac - Emprunts d'un montant total de 1 761 400 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°42) CENON - SA d'HLM Logévie - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie de 80 logements adaptés aux personnes âgées, sise, rues Camille Pelletan / Alain Fournier - Emprunts de 7 438 585 euros auprès de la CDC - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017-553 du 29 septembre 2017 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°43) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 6 logements collectifs locatifs, sis, résidences Centujean et Petit Bois, rues Ambroize Croizat et Jules Guesdes - Emprunts de type PLS d'un montant global de 515 144 euros auprès de la Banque Postale - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2017-636 du 27 octobre 2017 - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°44) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, rue des Genêts, résidence du Lac, tranche 2 - Emprunts d'un montant total de 385 788 euros, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°45) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 26 logements individuels locatifs, 109, avenue Anatole France, résidence "Les Jardins d'Epicure" - Emprunts d'un montant total de 3 213 732 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°46) TALENCE - SA d'HLM VILOGIA - Aquisition dans le cadre d'une VEFA de 4 logements collectifs locatifs, sis résidence les Arpèges, rue Pierre Noailles et Allée du 7 ème Art - Emprunts de type PLS auprès de la Banque Postale d'un montant global de 393 987 euros - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2018-14 du 26 janvier 2018 - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°47) TALENCE - SA d'HLM VILOGIA - Aquisition dans le cadre d'une VEFA de 11 logements collectifs locatifs (5 PLUS et 6 PLAI), sis résidence les Arpèges, rue Pierre Noailles et Allée du 7 ème Art - Emprunts des types PLAI et PLUS auprès de la CDC d'un montant global de 797 056 euros - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°2018-14 du 26 janvier 2018 - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°48) BEGLES - SA d'HLM Immobilière 3F - Acquisition en VEFA de 64 logements collectifs locatifs sociaux, sis, rue Louis Denis Mallet - Emprunts des types PLUS et PLAI d'un montant global de 7 166 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°49) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Acquisition et amélioration de 3 logements collectifs locatifs, sis, 13 rue de Nérigean - Emprunts d'un montant total de 285 700 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°50) BORDEAUX - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 29 logements collectifs locatifs, quai des Queyries, résidence "Riveo" - Emprunts d'un montant total de 2 988 404 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°51) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et acquisition en VEFA de l'usufruit locatif social de 3 logements collectifs, Bassins à flots, quai Armand Lalande, Ilot P2 - Emprunt d'un montant de 211 614 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE
Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°52) TALENCE - Fondation Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle (MSPB) - Travaux de réhabilitation et de construction au sein de la MSPB, dans le cadre du regroupement de cet établissement et de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, située 201, rue Robespierre - Emprunt d'un montant de 6 000 000 euros, auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie à hauteur de 1/3, soit 2 000 000 euros - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur HURMIC
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. EGRON

**(n°53) Remboursement de la concession funéraire L46. Parc cimetière rive gauche -
Décision - Autorisation**

Unanimité

M. EGRON

**(n°54) Délégation de pouvoir du Conseil de Métropole à son Président - Mise à jour -
Décision - Autorisation**

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame
BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
PADIE**

M. EGRON

**(n°55) Autorisation de remisage de véhicules de service à domicile (ARD) - Mise à jour
des modalités de calcul de la redevance - Liste des bénéficiaires - Décision -
Autorisation**

Unanimité

M. EGRON

(n°56) Ajustements d'effectifs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RAYNAL

(n°58) Contrats de codéveloppement 2018-2020 - Signature - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur DUBOS, Monsieur
HURMIC, Madame TOURNEPICHE**

M. MANGON

**(n°60) BASSENS - Acquisition des parcelles - AI 272, 652, 653 et 663 sises rue du Moulin
- Décision - Autorisation**

Unanimité

M. MANGON

**(n°62) BORDEAUX - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc -
Création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) métropolitaine - Décision -
Autorisation**

Unanimité

M. MANGON

**(n°63) MERIGNAC - Projet 50 000 logements - Immeuble sis 147, avenue de l'Yser -
Cession - Décision - Autorisation**

Unanimité

M. MANGON

(n°64) Établissement public foncier Nouvelle-Aquitaine - Conventions opérationnelles sur le thème du développement économique entre Bordeaux Métropole et l'Établissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°66) Pessac - Printemps du Bourgailh 14e édition - Du samedi 14 avril au dimanche 15 avril 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme JACQUET

(n°69) Protocole d'accord transactionnel quadripartite entre les sociétés OTV, Eiffage, APAVE et Bordeaux Métropole, relatif aux désordres de la station d'épuration ' Cantinolle ' à Eysines - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme JACQUET

(n°70) Protocole de fin de contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines entre la Société de gestion de l'assainissement collectif (SGAC) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme JACQUET

(n°71) Convention de recherche et développement pour la mise en place d'une unité pilote de traitement de molécules malodorantes sur le site de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux et le partage des résultats associés - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme JACQUET

(n°72) Modification des modalités d'exécution du processus d'application de la PFAC (Participation financière à l'assainissement collectif) et de la PTRAD (Participation au traitement des rejets assimilables domestiques) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°78) Saint-Médard-en-Jalles - Aménagement de la place de la République et de ses abords - Confirmation de décision de faire - Approbation

Majorité
Contre : Monsieur GUICHOUX

M. DUCHENE

(n°79) Saint Médard en Jalles - Aménagement de la place de la République et de ses abords - Modalités techniques et financières de réalisation des ouvrages - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Saint-Médard-en-Jalles - Convention - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur GUICHOUX

M. DUCHENE

(n°81) Candidature du quartier "Les Akènes" au label écoquartier pour les étapes 1, 2 et 3 - Signature de la charte nationale EcoQuartier - Décision – Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL

Mme TERRAZA

(n°83) Projet européen ' Handshake ' - Participation de Bordeaux Métropole - Encaissement des recettes - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°84) Convention de gestion entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux pour le versement des aides à la réalisation d'équipements résidentiels dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des Copropriétés dégradées ou fragiles (OPAH RU-CD) - Signature de la convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°85) Fonds d'aménagement urbain (FAU) - Financement de l'opération de logement locatif social Fontanieu à Parempuyre - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°86) Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété de la résidence du Parc Palmer à Cenon - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°87) Phase 2 de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) "copropriété fragile" Les Églantines situées sur le domaine du Burck - Conventions - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°89) Partenariat Bordeaux Métropole/Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) - Subvention annuelle - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°90) Plateformes de données pour favoriser la transition énergétique - convention avec Enedis, Regaz et GrDF - décision - autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°91) Juniors du Développement Durable - Convention de partenariat entre Graine Aquitaine et Bordeaux Métropole - Soutien aux initiatives favorisant l'éducation au développement durable - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°92) Renouvellement de la convention avec EcoDDS pour la reprise des Déchets diffus spécifiques (DDS) sur les centres de recyclage, suite à leur nouvel agrément - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°94) Été métropolitain 2018 -Subventions de Bordeaux Métropole - Décision-Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°95) Subventions 2018 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°96) Bordeaux rock - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°97) Bassens - National de pétanque - Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TURBY

(n°98) Evolution du catalogue tarifaire d'Inolia sur les offres d'interconnexion - Avenant n° 12 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TURBY

(n°99) Convention pour l'expérimentation du suivi de l'impact touristique de l'évolution de Bordeaux par l'analyse des données issues de réseaux sociaux (data tourisme) - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TURBY

(n°100) Candidature Robocup Bordeaux 2020 - Convention de partenariat pour subventionner le portage de la candidature - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°102) Engagement d'achat de la parcelle BX92 pour un projet agricole, commune d'Ambarès-et-Lagrave - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°103) Engagement d'achat de terres agricoles et d'une jalle pour un projet de restauration agro-environnementale, communes d'Ambarès-et-Lagrave et de Saint-Louis-de-Montferrand - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°104) Engagement d'achat de la parcelle BX100 pour un projet agricole, commune d'Ambarès-et-Lagrave - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°105) Association technique fruits et légumes de la Gironde (ATFL) - Aide au projet de conseil technique de maraîchage respectueux de l'environnement - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°106) Eysines - 14e édition du Raid des Maraîchers : 1er et 2 juin 2018 - Contrat de codéveloppement 2018-2020- Subvention de fonctionnement 2018 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : S'agissant de FORD, nous connaissons les uns et les autres la situation. Le groupe FORD s'est mal comporté. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Il nous a menés en bateau au fil des mois, pour ne pas dire au fil des années. Nous sommes tous mobilisés pour obtenir la pérennité de cet établissement qui nous tient à cœur pour toutes sortes de raisons, et d'abord, tout simplement, parce qu'il y a

plus de 900 personnes qui y travaillent aujourd'hui. Nous avons quelque espoir, l'année dernière, de voir une nouvelle boîte commandée à cette usine. Finalement, tout ceci n'a pas été concrétisé, et le groupe FORD, au cours des dernières réunions du Comité de suivi, a fini par afficher la couleur, à savoir l'arrêt prochain de l'activité de cette usine.

Nous avons mobilisé le Ministre de l'Économie, Monsieur LE MAIRE, qui a pris contact avec les dirigeants de FORD. Nous avons fait le maximum d'interventions possibles. Finalement, tout ceci n'a pas abouti. Aujourd'hui, je crois qu'il faut être tout à fait réaliste. Il faut nous engager dans la recherche d'un repreneur en faisant évidemment tous les efforts pour qu'il conserve la totalité du personnel et donne des perspectives à moyen et à long termes à cette usine. Les travailleurs ont fait des progrès de productivité considérables qui ont été salués, d'ailleurs, par le groupe FORD lui-même. C'est une usine avec des salariés de grandes compétences, et je pense qu'il y a toute possibilité de leur redonner aujourd'hui une visibilité. Nous continuons ce combat avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Le Préfet suit aussi les choses. Un délégué interministériel a été nommé, en la personne de Monsieur FLORIS qui connaît bien le monde de l'entreprise, et qui s'est fortement engagé dans la défense des intérêts des salariés. Voilà où nous en sommes dans cette malheureuse affaire compte tenu du comportement de ce groupe.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Ce que je dirai est très complémentaire à ce que vous venez de développer parce que nous sommes vraiment dans une situation critique, très critique avec cette entreprise. Je pense qu'il faut en mesurer la portée. Donc, je me permets, au nom de mon Groupe, et je pense en votre nom – vous verrez les mots que je vais dire - de lancer un appel aussi fort que bref dans le but de rassembler notre assemblée ici pour la sauvegarde des 1 000 emplois sur le site de FORD. Cette entreprise doit respecter ses engagements pour que perdure ce site industriel à partir de ses investissements propres. Boîtes à vitesse qui est son origine industrielle, mais aussi véhicules propres comme il est en train de s'y engager aux États-Unis, voire sur d'autres sites dans le monde. FORD ne peut abandonner ses ouvriers girondins qui, durant des années, ont garanti ses profits, tout comme il doit respecter les élus institutionnels qui lui ont fourni des aides financières garantissant ensemble, salariés et élus, sa renommée. Nous le savons tous ici qu'amener FORD vers cette logique industrielle et humaine dépend pour beaucoup de notre soutien unanime envers les salariés. Ils nous regardent. Chaque geste de notre part est, pour eux, source de leur propre engagement, de leur rassemblement renforcé. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Il va de soi que je suis tout à fait solidaire de tout appel au maintien de l'emploi et à la préservation de milliers d'emplois qui subsistent même s'ils sont un peu moins de 1 000 aujourd'hui, au travail, en réalité, mais c'est un objectif commun que nous partageons.

Je voudrais ajouter un deuxième point, c'est que comme le Conseil départemental, nous avons décidé de suspendre le versement de l'argent que nous n'avions pas encore versé à FORD au titre de la convention qui nous liait à cette entreprise.

Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues. Juste quelques mots pour souscrire bien évidemment à tout ce qui a été dit, et également rappeler une chose. Nous sommes aujourd'hui à la fin du mois d'avril. C'est le 27 février

dernier que FORD a fait son annonce de ne plus investir sur le site. Toute la difficulté de la mobilisation se passe dans le temps parce que l'on a, en fait, un double temps. Il y a un temps immédiat parce que, là, effectivement, on est très pressé pour pouvoir tenir l'engagement jusqu'à fin 2019 qui doit être notre objectif premier. C'est un problème de phasage. Pourquoi objectif premier ? Parce que nous avons besoin à tout prix de ce délai pour travailler sur la pérennisation industrielle du site.

Et puis, il faut également comprendre que la mobilisation, elle va devoir être longue. Je rappelle qu'effectivement, il y a 10 ans, il y a eu à peu près 4 années nécessaires pour qu'il y ait un revirement forcé, certes, mais il a eu lieu, de FORD.

Tout ce problème entre courir le sprint et courir le marathon, il faut comprendre que la mobilisation, elle doit non seulement être unanime, mais aussi elle doit se faire à plusieurs niveaux pour ne pas qu'elle s'essouffle, et je pense que cela va être, là aussi une difficulté pour nous, mais on est prêt à s'y atteler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots, effectivement, à mon tour, sur FORD. J'étais encore samedi dernier avec Véronique FERREIRA à la journée de solidarité à Blanquefort où la Maire de Parempuyre est également passée et d'autres élus.

Déjà, pour commencer par un point de dissensus, mais je l'évoque rapidement. Je pense qu'il faut être vigilant dans le discours que l'on tient sur les années qui sont passées et à quoi a servi ou pas l'argent public, et combien d'argent public a été donné à FORD. Dans les sommes qui ont été débloquées, il y avait des sommes de droit commun et il y avait des sommes exceptionnelles. Et moi, personnellement, je n'ai pas de regret sur les résultats obtenus. Le seul regret que j'ai, c'est qu'à un moment FORD nous a promenés, tout comme il nous a promenés il y a 10 ans, et que l'on aurait pu être un peu plus réactifs, mais les choses sont ainsi.

Ensuite, pour revenir sur vos propos et ceux de Max GUICHARD, et surtout ceux de Véronique FERREIRA, il me paraît extrêmement important de continuer une mobilisation très forte. On sait bien que ce n'est pas facile. On peut se dire que c'est plus compliqué que la dernière fois. En même temps, le contexte économique de 2018 n'a pas grand-chose à voir avec le contexte économique de 2007-2008. Je voudrais vous poser, Monsieur le Président, une question, et faire deux suggestions. D'abord, la question. Le Président de la République sort d'un voyage officiel de 3 jours aux États-Unis.

On sait qu'il y a toujours d'innombrables réunions préparatoires. Savez-vous si cette question a pu être abordée parce que ce n'est pas totalement anecdotique dans les bonnes relations entre États-Unis et France. Et je reviens sur ce que j'ai dit à un précédent Conseil, je pense que c'est à ce niveau-là que cela doit se faire.

Deuxième point, comme vous l'avez indiqué, il y a un délégué interministériel qui a été nommé. Je pense qu'il serait de bonne politique qu'il puisse venir ou devant la Commission de développement économique, ou devant le Bureau pour dire où en est ce dossier emblématique.

Troisième point sur la question des Comités de pilotage autour du Préfet. J'ai cru comprendre que le Préfet, tout comme son prédécesseur, et j'ai beaucoup d'amitié pour les deux, a dit : « Quand on aura des nouvelles, on se réunira ». Je ne pense pas que ce soit

une bonne politique. C'est la politique qui a permis à FORD de procrastiner et ensuite, d'avoir des décisions très dures. Je pense qu'il faut qu'il y ait plutôt une régularité forte des Comités de pilotage quitte à se dire : « Finalement, cela n'a pas bougé », mais surtout que l'on ne soit pas suspendu au bon vouloir de FORD dans lequel nous n'avons plus du tout confiance.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Sur ce que se sont dit Monsieur TRUMP et Monsieur MACRON, je n'ai pas d'information particulière. Ce que je sais, c'est que Monsieur LE MAIRE était dans la délégation française, et que lui a évoqué avec ses partenaires cette question de FORD.

Deuxièmement, sur la nécessité d'avoir des rendez-vous réguliers, je partage votre point de vue, et j'en ferai part au Préfet.

Enfin, l'idée de demander au délégué interministériel de venir devant la Commission de développement économique me paraît bonne. On va essayer d'organiser ceci avec lui.

Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour. Madame la Secrétaire de séance ?

Mme Christine BOST : Oui, Monsieur le Président. Le premier dossier qui n'est pas regroupé concerne la délégation de Madame IRIART, et plus particulièrement l'Opération campus de Bordeaux avec la participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus à la Victoire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame IRIART.

Affaires non regroupées :

Mme IRIART

(n°3) Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus à la Victoire (cours de la Marne) à Bordeaux -
Décision - Autorisation

Mme Dominique IRIART présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ?

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, c'est d'abord pour me féliciter, et nous féliciter de la délibération que nous allons prendre. C'est effectivement un dossier très emblématique et très structurant. Ce pôle, nous le connaissons bien. Il est rue Élie GINTRAC, il y a des centaines, voire des milliers de mètres carrés, et cela va permettre une nouvelle animation pour les étudiants autour de la Place de la Victoire. Je sais que les services métropolitains ont travaillé depuis des mois, voire plus longtemps avec les services de l'Université de Bordeaux pour aboutir à ce résultat qui, à mon avis, sera totalement satisfaisant.

Je profite de cette délibération pour nous inviter, une nouvelle fois, à réfléchir à la suite sur l'Université de Bordeaux. Comme vient de le dire Madame la Vice-présidente, cette délibération se fait en appui du Plan campus. Nous avons pris une délibération-cadre sans avoir la compétence, il y a quelques années. Nous avons repris une autre délibération en septembre 2016, si je me souviens bien, mais le Plan campus arrive bientôt à échéance. Durant ces années-là, l'Université de Bordeaux déjà a fusionné, a fait un bond en avant, y compris dans un certain nombre de classements. Il me paraît important que la Métropole réfléchisse avec l'Université de Bordeaux parce que là, nous avons quand même un joyau très précieux, sur le plan de développement stratégique que nous pouvons avoir sur 2020-2030, je dis 2020 parce que c'est la fin du Plan campus. D'autant plus puisque j'avais moi-même évoqué ce sujet et j'avais une réponse de Jacques MANGON, si je me souviens bien, l'Université, maintenant, gère, selon certaines conditions, son propre patrimoine et son foncier. Je rappelle que l'Université, c'est 350 ha au cœur de la Métropole, et que nous avons aussi un certain nombre de points d'excellence au sein de l'Université. Il y a le fantasme régulier, mais c'est bien d'avoir ce genre de fantasme qu'un jour nous puissions avoir un Prix Nobel dans le domaine de la médecine parce que sur certains domaines nous sommes extrêmement pointus, et je pense que nous sommes aussi à un moment où on peut profiter du rayonnement de Bordeaux pour faire venir de nouveaux talents sur la Métropole bordelaise. Je regarde avec un certain amusement les difficultés du plateau de Saclay où ils n'arrivent pas du tout à trouver la bonne gouvernance comme on dit, et je pense que nous avons vraiment des cartes pour aller un peu plus loin. Voilà le sens de mon intervention. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame TOURNEPICHE.

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement, pour appuyer les deux interventions qui viennent d'être faites et relever que cette participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus et à ce projet spécifique, est un élément important du rayonnement de l'Université. Et au-delà du strict point de vue financier, c'est, bien sûr, un élément structurant et fédérateur de l'association de notre Métropole, de la Ville et de son Université, et bien sûr, de ses étudiants.

Un tout petit mot pour insister aussi comme cela vient d'être dit dans la présentation de la délibération, sur le caractère novateur de ce projet. C'est un projet effectivement très ambitieux qui sort des schémas classiques. Au-delà de la réhabilitation du bâtiment situé Cours de la Marne, il s'agit de mettre en place un projet tout à fait nouveau, comme cela a été souligné, des espaces d'accueil, d'information, un amphithéâtre neuf, des salles de sport ou un centre documentaire de nouvelle génération.

Bien sûr, au-delà de la vitrine de l'Université de Bordeaux qui s'ouvre sur la ville, et c'est tout à fait souhaitable, ce projet doit être évidemment soutenu.

Un dernier mot pour relever qu'en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Université, et surtout en qualité de Vice-présidente vie étudiante et vie de campus, je ne prendrai pas part au vote. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, tout d'abord je souhaiterais remercier les intervenants pour les félicitations que je prends de manière collective, d'autant que cette délégation, je l'assume en cours de mandat.

Effectivement, il va falloir réfléchir à l'avenir. Le Plan campus se termine en 2022, et de façon évidente, nous n'aurons pas épuisé la question de la place des étudiants et de l'Université dans la ville. Je pense que le travail doit être conduit avec l'Université, chacun étant évidemment dans son rôle, mais l'ensemble des acteurs qui s'intéressent à l'enseignement supérieur et à la recherche doivent collaborer pour qu'effectivement l'Université et l'enseignement supérieur en général puissent avoir un développement de leur attractivité et notamment puissent réussir dans cette perspective qui est la leur, que de s'ouvrir à l'international et d'avoir une réputation internationale ; mais aussi qu'à partir du moment où nous avons une attractivité de l'Université, et donc des enseignants chercheurs et des étudiants qui, en nombre, arrivent sur notre agglomération, nous soyons en mesure de les accueillir de manière satisfaisante de tous les points de vue, y compris sur le plan de la vie quotidienne.

Donc, moi, je souhaiterais, à ce stade de nos échanges, parler de cet avenir aussi en disant qu'il y a un certain nombre de campus qui naissent sur notre agglomération, que l'Université, ce n'est plus uniquement les facultés telles que nous les avons connues, il y a quelques décennies en centre-ville de Bordeaux, ou le domaine universitaire dans le sud de l'agglomération. Il y a de plus en plus d'établissements, d'écoles qui se créent dans notre agglomération, en différents lieux. C'est le cas d'Euratlantique. C'est le cas sur l'Aéroparc, il y a des projets. Il y a aussi ce Campus des Chartrons qui prend énormément d'importance où il y a déjà 10 à 12 000 étudiants. Donc, le dimensionnement de l'enseignement supérieur sur l'agglomération, les campus, ce sont des établissements publics, des établissements privés, mais tout ceci reste des étudiants, du savoir, de la transmission de savoir, et je pense qu'il faut le prendre de manière générale.

Une des problématiques fortes, c'est évidemment le logement étudiant. Là, il y a un problème de foncier. Nous avons un Observatoire en cours de création, qui est porté par la commune à l'heure actuelle. Cet Observatoire sera évidemment très utile.

Voilà à peu près ce que je souhaitais dire sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. Quand on réfléchit, et quand on fait un peu plus que réfléchir d'ailleurs, quand on essaie de promouvoir les atouts de notre agglomération, l'excellence universitaire doit être mise au tout premier rang. Nous avons la chance d'avoir, en effet, une université de Bordeaux, mais aussi un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur, une autre université, l'Université Michel de Montaigne, plusieurs écoles d'enseignement supérieur, de grande qualité, et je crois que c'est un facteur d'attractivité essentiel. Ce secteur universitaire s'est profondément transformé depuis 10 ans. J'entends parfois dire que depuis 30 ans, les gouvernements successifs n'ont rien fait pour changer quoi que ce soit à la situation de la France. Ce n'est pas vrai. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des changements profonds ont été opérés. D'abord, grâce à la mise en place de l'autonomie qui n'était pas en odeur de sainteté il y a quelques années, et qui, aujourd'hui, est réclamée par toutes les universités. Et, ensuite, grâce à un certain nombre d'initiatives, comme le programme des investissements d'avenir. Je rappelle que l'Université de Bordeaux a été l'une des trois universités nationales à recevoir le label « Initiatives d'excellence », et également le Plan campus. Donc, grâce à la qualité de nos universitaires, grâce à leur sens des responsabilités qui les ont conduits, pour trois universités en tout cas, à se regrouper, il est exact qu'aujourd'hui, l'Université de Bordeaux a gagné beaucoup en visibilité, non seulement nationale, mais également européenne et internationale. Il faut donc

accompagner ce mouvement et faire en sorte qu'il s'amplifie au cours des années qui viennent.

Je vous rappelle que mon souci a toujours été de rappeler que l'Université de Bordeaux - et là, je le prends au sens large du terme - est multi-sites. Il y a le Campus Talence, Pessac, Gradignan, et c'est le plus important. Je rappelle qu'il y a un campus au centre de Bordeaux qui est Carreire. Il accueille plus de 10 000 étudiants. Il y a aussi le Pôle de gestion sur la Rive droite. J'avais souhaité, en d'autres temps, que la Rive droite ne soit pas oubliée dans les développements universitaires parce que cela fait partie de son rayonnement aussi, et il y a le Pôle juridique et judiciaire de Pey Berland qui a été très bien rénové. Il y a également ce qui se passe Place de la Victoire, on vient de le voir aussi. Et puis, comme l'a dit Dominique IRIART, on a vu apparaître un peu spontanément le Campus des Chartrons où étudient aujourd'hui une bonne dizaine de milliers d'étudiants, notamment dans des établissements spécialisés dans les filières informatiques et numériques où il y a un déficit d'emplois aujourd'hui tout à fait considérable.

Voilà la géographie bordelaise. Il faut l'accompagner. Comment ? Nous allons d'abord améliorer la desserte du campus. Je parle cette fois-ci du Campus de Talence. On sait très bien que le tram est saturé, et que les étudiants ont beaucoup de difficultés à s'y rendre le matin et le soir. Différents projets sont inscrits dans notre schéma des déplacements pour améliorer la desserte du Campus.

En second lieu, le logement. On a vu qu'à la dernière rentrée universitaire, les choses se sont tendues. Nous avons aujourd'hui - les chiffres sont difficiles à obtenir dans toute leur précision - 92 000 étudiants à Bordeaux, avec une croissance de plus d'un millier chaque année. C'est vrai qu'il faut rattraper cette croissance. La Région a fait un effort non négligeable en matière de logement. Il faut continuer cet effort.

Puis, enfin, nous avons, pour être exhaustifs, bien sûr, à coordonner nos initiatives entre la Métropole, l'Université de Bordeaux, l'ensemble du monde universitaire, et je pense notamment à la dévolution des biens immobiliers de l'État à l'Université. Il y en a plusieurs dizaines d'hectares. Il faut absolument que nous nous coordonnions - et il y a d'ailleurs des installations sur la Rive droite, je n'ai pas oublié notre visite à l'Observatoire de Bordeaux - pour que nous trouvions à ces emprises foncières une destination qui permette de concilier les intérêts et les projets de l'université, et, puis aussi, les conditions d'aménagement urbain qui tiennent à cœur à nos communes.

Donc, je voulais vous assurer que pour nous, pour moi en tout cas, le développement universitaire de Bordeaux est une des priorités de rayonnement de notre ville.

À ce propos, juste un petit signe non pas d'inquiétude, mais de vigilance, on a tellement dit que Bordeaux était la ville la plus attractive du monde, que certains se posent aujourd'hui des questions. On a régulièrement des articles sur la congestion urbaine, des articles sur la montée de l'immobilier. Les choses sont en train non pas de se retourner, mais de changer un peu. À force d'avoir dit aux Parisiens qu'ils n'étaient pas les bienvenus, beaucoup de promoteurs immobiliers me disent qu'il y a un peu moins de demandes. Faisons attention. L'attractivité d'une ville, c'est très long à bâtir, mais c'est très rapide à détériorer. On n'en est certainement pas là. On a plein de sujets d'optimisme. Une petite parenthèse pour détendre l'atmosphère qui n'est pas tendue d'ailleurs, j'ai communiqué hier au Bureau le résultat d'une enquête faite par un de ces multiples organismes qui fleurissent sur la planète, et en Europe, en tout cas, sur le degré de stress dans les 100 plus grandes villes du monde. Les 5 premières, cela ne surprendra personne sont des villes scandinaves ou allemandes. La 6^e au monde, c'est Bordeaux. Et la ville française la moins stressée après Bordeaux est à la 50^e place. Voilà, je vous livre cette information : à Bordeaux, nous

sommes peu stressés. J'espère que cela vous encouragera et que cette séance le démontrera.

Je mets aux voix la délibération sur le campus. Je pense qu'elle fera l'unanimité. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
TOURNEPICHE**

Mme Christine BOST : Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT concernant le Syndicat mixte intermodal de Nouvelle Aquitaine.

M. DUPRAT

(n°5) Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine - Décision - Désignation - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe tout d'abord tient à exprimer sa satisfaction de l'évolution de ce dossier et des statuts qui nous sont désormais proposés suite aux négociations avec la Région. En effet, lors du Conseil que nous avons eu en février, nous avons exprimé nos réserves sur le projet initial concernant plusieurs points majeurs de la proposition du Conseil régional. Notamment nous avons insisté sur la possibilité, au-delà des compétences obligatoires, d'ajouter des compétences facultatives et de traiter des sujets tels que les cars express ou le réseau de TER urbain. C'est maintenant chose faite, et nous nous en félicitons.

Nous avons également demandé que le système de gouvernance proposé nous permette d'obtenir des recettes budgétaires ou fiscales acceptables afin de mettre en œuvre sur le territoire les projets. Dans les statuts, il est désormais indiqué la possibilité d'utiliser les fonds, vous l'avez rappelé, Monsieur DUPRAT, du VTA, c'est-à-dire du Versement Transport Additionnel, pour des projets concernant l'aire urbaine où il a été levé. Je pense que c'est un souci de justice fiscale qui fait qu'aussi des territoires qui en bénéficieront désormais devront participer au financement des projets, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les statuts sont également accompagnés d'un plan d'action dédié à Bordeaux Métropole et qui inscrit dans le marbre, je dirais pour ne citer qu'un seul exemple auquel nous sommes attachés, la nécessité de mettre en place un réseau régional express métropolitain, et un système de liaison de cars express d'ici 2019.

Nous avons espoir que ce nouveau Syndicat nous permettra d'avancer sur ces dossiers urgents liés aux mobilités malgré tout de même quelques réserves quant au caractère opérationnel de ce Syndicat vu la complexité du mode de gouvernance proposé et vu également le périmètre d'intervention du Syndicat qui, à notre sens, reste très large, trop large par rapport aux spécificités métropolitaines.

Un dernier mot pour indiquer que lors de la réunion que nous avons eue au SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme), dernièrement,

c'était le 30 mars dernier, je parle sous le contrôle de Monsieur LABARDIN, qui représentait comme moi-même la Métropole à cette réunion, le Député du Médoc, Benoît SIMIAN, qui passe pour un spécialiste des problèmes de transport et de mobilité, a mentionné la loi d'orientation sur les mobilités qui doit être présentée normalement à la fin du printemps en Conseil des Ministres et a évoqué la création de nouveaux outils de gouvernance que nous proposera le législateur, qui permettront désormais d'élaborer avec les territoires limitrophes des Métropoles des contrats de mobilité à la carte, soulignant notamment l'encouragement du législateur pour des RER (Réseau express régional) métropolitains. Benoît SIMIAN a exprimé quelques réserves que je ne reprends pas à mon compte, sur le fait que pour lui, la création du Syndicat était peut-être un peu prématurée et qu'il fallait attendre ces nouveaux outils permettant des contrats de mobilité à la carte plutôt que de s'engager déjà vers un syndicat, mais je pense que vu l'urgence pour la Métropole, nous n'avions pas le choix et qu'il convient de s'engager, c'est notre position de groupe, dans ce syndicat.

Mais il nous revient, néanmoins et ce sera ma conclusion, de veiller à ce que ce Syndicat mixte nous aide à évoluer précisément vers ces nouveaux outils de gouvernance à la carte et vers la souplesse qui sera permise par ces contrats de mobilité. Je pense qu'il faudra faire en sorte que tout ceci soit conciliable, j'espère que c'est le cas, et que nous travaillerons tous dans ce sens. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que nous arrivons enfin à la création de ce Syndicat dans un périmètre qui nous convient à peu près. En effet, nous sommes convaincus, comme beaucoup ici, de la pertinence d'un Syndicat mixte qui permette de mieux coordonner la politique de transport afin d'être mieux en phase avec l'évolution de nos territoires. Nous ne pouvons qu'émettre le regret que le Département ne puisse être membre de ce syndicat, c'est là un des côtés ubuesques de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui écarte un acteur majeur des transports dont la vision globale de notre territoire est un atout indéniable. Les cars express, eux, ne peuvent être pour nous qu'une réponse ponctuelle aux besoins. Ils viennent pallier les défaillances du réseau TER (Train express régional), défaillances en termes d'entretien des infrastructures comme du matériel roulant. Il est éclairant de ne pas voir citer la ligne Bordeaux-Arcachon. Celle-ci, en effet, bénéficie des derniers investissements en termes de matériels roulants assurant une meilleure fiabilité, un meilleur confort et permet de déplacer plus de voyageurs. L'enjeu est donc là : assurer une meilleure fiabilité et une meilleure fréquence pour les usagers. Le rapport DURON confirme ce que nous portons ici depuis de nombreuses années, c'est-à-dire le bien-fondé d'un RER qui dépasse les frontières de notre agglomération. C'est une réponse appropriée face aux enjeux sociaux et environnementaux.

Enfin, une remarque autour de l'information aux voyageurs qui n'est pas sans faire débat. Nous pouvons constater une meilleure efficacité des entreprises privées. Celles-ci bénéficient des informations gratuites que nous leur fournissons. Autrement dit, elles réalisent de l'argent à partir de nos données. Reste, mes chers collègues, que si cet outil est devenu indispensable, il sera comme notre Métropole confronté aux difficultés du financement. Si le Versement Transport Additionnel est une réponse, celle-ci nous paraît, au vu des défis, sûrement insuffisante. Il faut continuer à faire vivre le débat afin que nos collectivités aient des moyens pour répondre aux besoins de nos populations. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? **Monsieur FELTESSE**.

M. Vincent FELTESSE : **Monsieur le Président**, chers collègues, effectivement pour me et nous féliciter à nouveau de cette délibération. Pour faire aussi un tout petit peu le rabat-joie par rapport à ce Syndicat mixte et pour citer une phrase que tout le monde connaît bien qui est « *Aide-toi et le ciel t'aidera* ». Je dis cela parce que ce n'est pas parce qu'un Syndicat mixte se met en place que nous aurons demain un RER métropolitain avec une véritable fréquence. Je me permets de vous citer quelques chiffres de base pour que les uns et les autres aient bien en tête de quoi il s'agit. Tout le monde pense ici que l'Assemblée régionale à laquelle je siége va pouvoir financer très, très largement une augmentation de la fréquence des TER. Je rappelle que le trafic TER quotidien sur les 12 départements, c'est 50 000 voyageurs par jour. Nous, le trafic TBM (Transport Bordeaux Métropole) - je parle sous couvert de **Christophe DUPRAT** - c'est entre 350-380 000 par jour, voire un peu plus. Sur l'année, nous avons 150 millions de voyageurs. Le trafic TER est pratiquement 5 fois inférieur. Nous mettons à peu près 200 millions d'euros par an sur les transports, je ne parle pas des infrastructures routières. La Région met 300 millions d'euros. Donc, si nous voulons, c'est une volonté personnelle et farouche que j'ai, avoir demain un véritable RER métropolitain, il faut que nous inscrivions cela également dans nos priorités financières. Sinon, Conseil après Conseil - la première fois que ce terme de RER métropolitain, j'ai fait des recherches, est apparu, c'était en 2004, cela fait 14 ans - nous pourrions continuer à dire : « Ce serait bien qu'il y ait un RER métropolitain. Ce serait bien que la gare de Caudéran fonctionne mieux. Ce serait bien qu'à Bassens, il y ait plus que deux trains par jour le matin. Ce serait bien qu'à Mérignac et à Arlac, il y ait de l'interconnexion. Ce serait bien qu'à Cenon Pont-Rouge, cela fonctionne », mais ou on veut basculer vers une véritable intermodalité et il faut que l'on s'en donne les moyens, ou je pense que nous serons probablement déçus. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : **Monsieur CAZABONNE**.

M. Alain CAZABONNE : Oui, **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je ne savais pas à quel moment intervenir parce qu'il y avait le Plan d'urgence Mobilités, alors je vais m'écarter du Plan d'urgence Mobilités puisque comme son nom l'indique, c'est pour les urgences, pour attirer notre attention sur un problème plus large. Naturellement, je me félicite de l'initiative prise aujourd'hui et de la signature de cette convention, mais vous savez comme moi que le kilomètre de voirie le moins cher, c'est celui que l'on ne construit pas. Monsieur La Palice n'aurait pas dit autre chose. Pourquoi je dis ceci ? Nous assistons à un développement de notre agglomération, de notre Département parce que l'attraction de notre Département est très forte et l'accroissement de la population hors Métropole est encore plus fort que celui au sein de la Métropole.

La question qui se pose est difficile et je l'ai connue en tant que Maire, c'est le problème de l'urbanisation et des déplacements. J'avais beaucoup aimé la formule de **Gérard CHAUSSET** que j'ai souvent reprise « Je préfère le béton au bitume ». Et c'est vrai que le choix est un peu celui-là. Moi, j'ai connu dans la Communauté urbaine autrefois le problème : « Faut-il l'étalement, la densification », c'est un affreux mot, mais le problème est quand même là parce que si on assiste à un accroissement important de la population, beaucoup plus important hors Métropole, nous savons tous et on vient de l'évoquer avec l'attrait de l'Université, que tous les jeunes qui habiteront hors Métropole y viendront, ou que les familles qui habiteront hors Métropole enverront leurs étudiants sur l'agglomération. La plupart des emplois sont sur l'agglomération. La réflexion que l'on doit avoir, et c'est bien que ce Syndicat arrive aujourd'hui, c'est que non seulement il faut penser aux

équipements, mais également aux déplacements de ceux qui sont à l'extérieur, d'où cette nécessité d'améliorer le transport.

Mais il y a également une réflexion importante à avoir ici, je le répète, en urbanisation. Moi, j'estime et je suis fier à Talence d'avoir été ce que l'opposition appelle en permanence « un Maire bétonneur ». Je préfère l'expression « Un Maire bâtisseur » parce qu'il faut aussi construire. Et ce qui est un peu difficile, c'est que nous savons tous que les habitants sont d'accord pour construire, mais pas à côté de chez eux. Il faut aller ailleurs. Cet ailleurs, je ne le connais pas. Il faut que chacun prenne sa responsabilité de pouvoir densifier parce que l'on mange moins d'espaces en construisant en hauteur. Alors nous entrons dans une période très difficile, il y a des élections qui approchent, mais je crois qu'il devrait y avoir une démarche générale, unanime, d'expliquer à la population que si on construit à 30-40 km de Bordeaux, demain on se retrouvera avec le problème évoqué il y a déjà 20 ans, le problème des déplacements. Vous savez comme moi que l'on se déplace plus facilement à pied, à vélo, dans des agglomérations un peu plus denses à une condition, c'est que cette densification soit menée intelligemment. Il faut que les services, les établissements publics soient également intégrés dans ces projets de construction. S'il n'y a pas cette réflexion-là, on n'arrivera jamais à construire des moyens de transport suffisants pour des habitants qui sont à 30-40 km. Vous savez que très souvent on utilise la voiture. Elle sera peut-être électrique, mais cela ne fait rien, la voiture occupe plus de places que l'espace roulant aujourd'hui. Donc, on a cette nécessité courageuse de dire : « Quelle politique entre l'urbanisation et les transports ? »

M. le Président Alain JUPPÉ : Pas d'autres remarques ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui, moi je note quand même, dans l'intervention de Monsieur CAZABONNE, une évolution même si on a eu des points de désaccord, mais une évolution sur la relation transports mobilités. Je crois que c'est vraiment le cœur du sujet, et ce qu'a dit Vincent FELTESSE est juste aussi. Il faudrait comparer à d'autres régions. On a quand même un réseau TER qui est faible. Ce n'est pas la faute de la Région, ou de ceci ou de cela, c'est le constat. Ce réseau de TER ne transporte pas assez de personnes. Donc, il faudra se poser la question. Je ne veux pas non plus mettre le feu au Conseil alors que je sais que l'on a un débat actuellement sur la politique ferroviaire, mais on sait que nous pouvons parler de RER métropolitain. Je ne sais pas si le terme est bien choisi, c'est peut-être plutôt l'histoire de développer un réseau ferré léger. On a commencé avec Blanquefort, et c'est cela un peu l'idée. Il faudra quand même aller chercher les gens là où ils sont. Mais notre vraie difficulté ici ou ailleurs, c'est « Quel sera l'opérateur sur l'agglomération ? ». Si on doit aller sur la ligne de ceinture, quel sera l'opérateur ? On sait très bien que là est la difficulté. Est-ce que ce sera l'opérateur SNCF ? Est-ce que ce sera l'opérateur KÉOLIS ou le délégataire de Bordeaux Métropole ? Ou est-ce que ce sera un autre délégataire, un autre opérateur ? Et là, ce n'est pas l'unique problème, mais c'est quand même une question qu'il faudra régler et peut-être que les lois en cours nous le permettront. Ceci dit, sans cela, sans évolution du système, on n'aura pas non plus ce que nous appelons de nos vœux, un RER urbain ou une évolution, parce qu'aujourd'hui, l'organisation ferroviaire telle qu'elle est ne le permet pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Rien à ajouter d'important, Monsieur le Président, si ce n'est qu'à un moment donné il faut bien se mettre autour de la table et travailler. Ce Syndicat le propose, avec notamment une urgence importante, c'est d'avoir une billettique commune

sur l'intégralité de la Région. On en parle depuis longtemps. Il y a eu à chaque fois des événements comme les élections, un agrandissement de la Région, bref toujours une raison pour repousser cette échéance, et aujourd'hui, cela devient une vraie urgence pour permettre aux gens de se déplacer avec le même titre de transport sur les 12 départements de notre Région Nouvelle Aquitaine.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Avançons dans le débat. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être bref. Simplement pour me féliciter, bien sûr, du vote qui nous est proposé. Pour dire aussi que ce vote, comme cela a été entendu dans les différentes interventions, est un vote intéressant parce que, pour une fois, il met l'accent sur le fait que la Métropole a, bien sûr, des responsabilités d'organisation interne, mais elle en a aussi beaucoup sur l'organisation des espaces qui lui sont extérieurs. On ne peut pas imaginer que la Métropole se développe dans les 20-30 ans qui viennent simplement en siphonnant finalement l'extérieur. Elle doit aussi stabiliser les zones qui lui sont proches, et pour les stabiliser, la question de la relation, notamment de la mobilité, est essentielle. Je ne suis pas sûr que le terme de RER soit le plus approprié. En tout cas, la relation pertinente et efficace avec le territoire extérieur est une nécessité. Cela veut aussi dire que, dans nos financements demain, il y a une partie à bien doser, mais qu'il faudra consacrer, en partenariat probablement sur des opérations qui seront extérieures aux territoires administratifs de la Métropole. C'est une novation sans doute, mais il faut l'avoir en tête parce qu'elle s'imposera à nous. Autant le faire avec volontarisme comme on a commencé à le faire dans une relation très intelligente avec toutes les villes qui nous sont proches : Marmande, Angoulême, etc., et qui témoigne que la Métropole n'est pas simplement autiste et égoïste.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Ne boudons pas notre plaisir. Ce Syndicat mixte, nous l'avons voulu. Je rappelle que peut-être il y avait eu des initiatives antérieures, mais c'est en 2014 que nous avons inscrit ceci à notre ordre du jour, y compris dans notre accord de coopération. Cela n'a pas été facile. Je ne reviens pas sur les négociations avec la Région. Nous avons abouti à une situation qui nous convient.

L'enjeu, on le voit bien aujourd'hui. À l'intérieur de la Métropole, on va y revenir tout à l'heure avec le plan d'urgence, mais aussi avec notre stratégie métropolitaine à 10 ans, nous avons un plan qui est cohérent, ambitieux qu'il va falloir financer. Ce n'est pas évident d'y parvenir, mais en tout cas, nous savons ce que nous voulons faire. L'une de nos principales difficultés aujourd'hui, c'est qu'une grande partie de la population extra-métropole qui vient travailler dans la Métropole ne dispose pas de moyens autres que le véhicule individuel. Et c'est cela qui génère, en grande partie, les problèmes de transit international sur la rocade, les difficultés de circulation. Il faut donc s'attaquer à cela. Je pense que ce doit être une des missions essentielles du Syndicat mixte. Est-ce que c'est un RER ? Est-ce que c'est un Réseau Ferré Léger, un RFL ? On voit bien l'idée, en tout cas : 50 000 voyageurs/jour, cela a été rappelé tout à l'heure, sur les TER régionaux ; 465 000, c'est le dernier chiffre que m'a donné Monsieur DUPRAT sur le réseau TBM. On voit bien l'ordre de grandeur. Il faut absolument que nous arrivions à débloquer ce dossier, et je suis bien conscient des difficultés de financement, mais c'est nécessaire.

Il y a d'autres formules à développer. Les cars express, ce n'est pas la solution miracle, mais essayons. Faisons-en au moins un. On verra le résultat que cela donne. Il y a aussi le covoiturage qui peut être une solution. Je disais récemment que l'un des effets positifs de la grève à la SNCF, ce sera peut-être d'avoir habitué les Franciliens à covoiturer. Cela restera peut-être après.

Voilà. On voit bien les priorités que doit se fixer ce Syndicat mixte, et cela me paraît absolument essentiel. Certes, le Département n'en est pas membre institutionnellement, mais j'ai demandé, et le Président de la Région en est d'accord, que le Département soit pleinement associé aux travaux du Syndicat. De même que les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) extra-métropole doivent également être associés à ce travail parce que, comme je viens de le dire, notre principale difficulté, elle est là.

Là, je voudrais rebondir sur un mot malheureux qu'a utilisé Monsieur MANGON, la Métropole ne siphonne rien du tout. Aujourd'hui, le développement extra-métropole est plus rapide que le développement intra-métropole. C'est cela qui nous crée beaucoup de difficultés.

J'entends aussi dire qu'il faut que nous réfléchissions à l'évolution de notre politique d'urbanisation. On a réfléchi. On a fait un SCOT (Schéma de cohérence territoriale). On a fait des choix. Monsieur CAZABONNE nous invitait à cette réflexion. Le choix que nous avons fait est celui de re-densifier le centre-ville, la ville-centre et les centres-villes de l'ensemble de notre Métropole. Le choix, il est fait. 50 000 logements, selon les grands axes du corridor, les grands secteurs d'aménagement sur Bordeaux, sauf qu'aujourd'hui, ce choix se heurte à des résistances de notre population et de nos élus. Double résistance. D'abord « Pas dans mon jardin ». On voit partout où on densifie ce qui se passe. Et, ensuite, les élus : « Je n'ai pas d'argent pour financer les groupes scolaires. Donc, je ne donne plus de permis de construire ». Voilà la réalité.

Je commence à avoir des remontées sur notre opération « Bordeaux 2050 ». Le souhait de nos habitants, il est très clair, c'est faire la ville à la campagne. On retrouve Alphonse ALLAIS. Donc, il y a cette exigence d'être dans des secteurs peu densifiés où la nature est partout présente. Il va falloir que nous assumions nos responsabilités. Tout à l'heure, on va discuter d'un projet qui, je le sais, est controversé à savoir l'aménagement de la Jallère. À La Jallère, garde-t-on une zone de 30 ou 40 ha totalement en espaces verts ou est-ce que l'on construit, on densifie un peu tout en respectant les zones humides ? Voilà une première démonstration des questions auxquelles nous avons à faire face. Et je ne suis pas sûr que tout le monde, à ce moment-là, sera en parfaite cohérence avec ce que l'on vient de dire sur le Syndicat des transports.

Voilà les réflexions que je voulais vous livrer. C'est un sujet évidemment majeur pour l'avenir de notre Métropole. Dans l'immédiat, il y a ce Syndicat. Il faut le mettre en œuvre et espérer qu'il aboutira à des réalisations concrètes le plus vite possible. J'espère donc qu'il n'y aura pas d'opposition. Si, Monsieur FELTESSE est opposé ?

M. Vincent FELTESSE : Non. Je me permets juste de rebondir sur vos propos, Monsieur le Président parce que nous avons tous les deux inventé « la Métropole millionnaire », c'était il y a 10 ans.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, mais on a un peu abandonné ce slogan.

M. Vincent FELTESSE : Oui, mais je trouve que 10 ans après, cela vaudrait le coup de revisiter ce concept. Bonne idée, pas bonne idée ? Est-ce que l'on continue ? Est-ce que l'on arrête ? Est-ce que l'on densifie ? Je pense que ce n'est pas si simple que cela, ni dans un sens, ni dans l'autre, et que s'il n'y a plus un discours consensuel des élus de la Métropole, la dynamique que nous avons connue depuis des années, sera moins forte que par le passé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je l'ai dit tout à l'heure, l'attractivité met du temps à se construire. C'est très rapide à détruire. Donc, il faut y réfléchir très sérieusement. Le million n'est pas un objectif en soi. D'ailleurs, on y va. On est en train de s'en rapprocher. Et aujourd'hui, la question est de savoir s'il faut ralentir ou si on continue. Je prends Alain ANZIANI à témoin. On a eu quand même une réunion, il n'y a pas très longtemps sur l'Aéroparc où la question qui nous était posée par les services était de savoir « Est-ce que l'on actionne le frein, ou on continue à avancer ? ». Et nous avons dit tous les deux : « On ne va pas refuser des implantations d'entreprises qui veulent venir sur ce secteur au motif que cela génère des coûts induits sur la mobilité ou sur le logement, ou sur le reste ». Il y a là effectivement un vrai choix : est-ce que nous voulons continuer sur cette voie du développement tout en le maîtrisant ? C'est tout l'enjeu. Comment faire une Métropole d'un million d'habitants qui conserve sa qualité de vie ? Ce n'est pas facile. Donc, j'appelle tout le monde à y réfléchir et à apporter sa pierre.

Je reprends l'appel au vote. Donc, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

Unanimité Désignations effectuées

Mme Christine BOST : Délégation de Madame CALMELS, subvention à BGE (Bordeaux grands événements) concernant la Fête du vin de Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS.

Mme CALMELS

(n°11) Bordeaux Fête le vin accueille les grands voiliers - subvention à Bordeaux grands événements et participation financière de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame la Vice-présidente. C'est Monsieur JAY qui avait demandé de dégroupier cette délibération. Vous avez le record des dégroupements aujourd'hui, mon cher collègue. 15 délibérations dégroupées pour un groupe unipersonnel. C'est un record...

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter cette dépense. Bien qu'attachés à faire baisser les impôts payés par les habitants de la Métropole, nous votons cette subvention qui couvre une partie raisonnable du budget engagé. Cette manifestation a un effet positif sur la notoriété de Bordeaux et génère des recettes pour de nombreuses entreprises de la Métropole. C'est aussi un événement rassembleur autour d'une image positive et sympathique de Bordeaux.

Deux remarques : le succès populaire, bien sûr, c'est très important, mais pour le développement économique de Bordeaux, est-ce qu'une partie VIP pourrait être développée avec comme objectif d'attirer certaines catégories de décideurs à Bordeaux. Deuxième remarque, quel est l'outil de suivi de l'impact des manifestations sur la notoriété de Bordeaux ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Sur la notoriété de Bordeaux, Monsieur Stephan DELAUX.

M. Stephan DELAUX : Monsieur le Maire, vous l'avez évoqué tout à l'heure, nous avons beaucoup de classements, beaucoup de réflexions par les journalistes et de cotations de l'attractivité de notre ville, toujours très favorables. Nous avons aussi plus directement la fréquentation de cet événement et la relation qui en est faite par la presse internationale, je crois que là-dessus, tout le monde s'accorde pour dire que c'est un grand succès.

Ce que dit Monsieur JAY par rapport aux entreprises est en effet important. Virginie CALMELS a précisé qu'il y a plus de 30 entreprises qui soutiennent cette manifestation. Il y a un certain nombre d'entreprises également qui répondent à cette possibilité de faire des manifestations sur les bateaux. Il y en a 15 qui vont organiser pour leur Direction générale, pour leurs grands clients internationaux, des visites à Bordeaux et des soirées sur les beaux bateaux qui seront dans notre port. Il y a 40 entreprises agroalimentaires également qui travaillent avec nous dans le cadre de notre coopération avec la Région, en particulier avec l'AANA (Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine). Et enfin, nos manifestations sont devenues un point de valorisation des potentialités touristiques de notre grande région, et nous aurons 15 départements, communes, intercommunalités qui seront présents.

Également, on a la stimulation de la filière nautique. Vous savez que l'on a toujours ces projets de refit et le fait de créer des mouvements de bateaux dans notre port est évidemment un élément extrêmement favorable.

Voilà. Je pourrais bien sûr vous détailler beaucoup de choses, mais ce n'est pas l'heure. Je vous invite, par contre, à regarder le programme qui, vous allez le voir, est d'une très grande richesse. Je rajoute que je ne participerai pas au vote.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Écoutez, l'exercice qui consiste à déterminer les retombées économiques exactes d'un tel événement, est vain. Est-ce que c'est 10 millions, est-ce que c'est 20 millions, est-ce que c'est 30 millions ? Est-ce qu'il y a 450 000 visiteurs ? Est-ce qu'il y en a 350 000 ? La Chambre régionale des comptes a sa propre idée. Nous, nous en avons une autre. L'évidence est là. L'évidence, c'est que les retombées économiques sont positives, et vont très au-delà de l'investissement financier que cela représente. Donc quand Monsieur JAY parle de la sollicitation du contribuable, le contribuable s'y retrouve très, très largement du fait des retombées économiques générales. L'ensemble de la ville et de l'agglomération profite. Je pense que ce n'est pas la peine d'en parler indéfiniment. C'est une opération positive, et l'argent que nous y mettons est bien placé.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DELAUX

Mme Christine BOST : Virginie CALMELS pour la subvention de fonctionnement à *Invest in Bordeaux*.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame CALMELS.

Mme CALMELS

**(n°14) Invest in Bordeaux - Subvention de fonctionnement 2018 - Convention - Décision
- Autorisation**

Mme Virginie CALMELS présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Là aussi, c'est Monsieur JAY qui a demandé à dégrouper cette délibération.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette dépense. Nous notons avec plaisir que cette association, cette année, fait plus avec moins. Notre rôle est de gérer au mieux les intérêts des habitants et des contribuables de la Métropole. Le développement économique est une des conditions de la progression des revenus des habitants. Cet objectif passe avant celui de l'augmentation de la population. Nous encourageons le travail de Madame CALMELS.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques là-dessus ?

Juste sur les résultats d'*Invest in Bordeaux*, je voudrais rappeler quand même qu'il y a pas mal d'entreprises qui s'installent dans Bordeaux, mais aussi hors Bordeaux.

Mme Virginie CALMELS : Oui, je ne l'ai pas dit, mais...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous ne l'avez pas dit, mais les chiffres sont très clairs à ce sujet.

Juste un petit sujet de préoccupation à Madame la Vice-présidente dans le rôle d'*Invest in Bordeaux*, j'ai été visité hier le studio d'UBISOFT aux Chartrons, c'est fantastique cette entreprise. Ils sont partis à 50, ils sont déjà à 100, et ils veulent se développer. Ils veulent être 200 dès l'année prochaine. Il leur faut 6 000 m², ils ne trouvent pas. Enfin, ils ne trouvent pas, ce n'est pas tout à fait exact. Ils trouvent, mais ils ont des exigences. Donc, il faut vraiment accompagner les entreprises qui arrivent dans la recherche d'emprises foncières. Eux, ils veulent un terrain pour construire, donc il faut vraiment les aider. C'est une chance formidable d'avoir une entreprise comme celle-là à Bordeaux.

Pas d'oppositions à cette subvention à *Invest in Bordeaux* ? Pas d'abstentions non plus ?
Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL**

Mme Christine BOST : Bien. Nous allons donc donner la parole à Monsieur LABARDIN qui va nous servir le plat de résistance avec le Plan d'urgence Mobilités.

M. LABARDIN**(n°21) Plan d'urgence mobilités 2018-2020 - Approbation**

M. Michel LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur DUPRAT, vous voulez ajouter un mot sur le réseau TBM ?

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président. Ce Plan d'urgence porte bien son nom puisque c'est quelque chose qui va se réaliser d'ici la fin de cette mandature avec des domaines très, très précis. Michel LABARDIN nous a donné tout ceci en détail.

Je voudrais juste revenir sur des choses très concrètes pour nos usagers. Septembre 2018, c'est dans quelques semaines, dans quelques mois, nous aurons 4 rames de tramway supplémentaires qui vont arriver dans le cadre des futures livraisons, et ces 4 rames seront mises en priorité pour renforcer le réseau sur la ligne B et sur la ligne C de façon à avoir des améliorations plus importantes que les services partiels. Nous allons également sur les lignes de bus, parce que c'est quand même 40 % de nos usagers avec des marges de manœuvre assez importantes, expérimenter les LIANES majeures avec notamment une première expérimentation sur la LIANE 4 qui fait Pessac jusqu'à Saint-Louis à Bordeaux où nous allons mettre en place des arrêts apaisés, ce qui permettra aux bus de faire monter les voyageurs. Les voitures ne pourront pas doubler ce bus, lui permettant lorsqu'il redémarre de l'arrêt d'avoir devant lui comme une voie de 200 ou 300 m qui aura été contenue parce que les feux se seront déclenchés.

Nous aurons également la pleine puissance des systèmes GPS (Géolocalisation par satellite) des bus qui permettront d'activer le feu de façon à passer plus facilement, et puis, toutes les choses qui viendront également au service des usagers, la billettique, la tarification solidaire, d'ici 2020 de façon à pouvoir contenir la hausse de fréquentation dont je rappelle que, même sur les 3 premiers mois de l'année, elle est aussi importante qu'elle l'était l'année dernière. Cela veut dire que le succès du réseau ne se dément pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je voudrais rappeler d'un mot l'esprit de cette délibération. Nous avons adopté en janvier 2016 un plan stratégique sur 10 ans dans le cadre des Assises de la mobilité. Il n'est naturellement pas remis en cause, et reste notre feuille de route sur cette décennie. Mais il nous est apparu qu'il fallait accélérer les choses sur le court terme sur 2018, 2019, 2020 pour apporter une amélioration sensible et perceptible par nos concitoyens. Le critère de sélection de ce qui est proposé ici, c'est la faisabilité de ces opérations dans les 3 ans. Pour le reste, évidemment, on retombe sur le plan stratégique.

Je voudrais me féliciter aussi de la méthode qui a été adoptée. J'ai demandé à Monsieur LABARDIN, avec la participation de Monsieur DUPRAT, de piloter un groupe de travail d'élus qui ont élaboré ce plan d'urgence avec nos services que je remercie aussi pour leur disponibilité. À l'occasion de la réunion du Bureau qui a examiné ce projet, j'ai d'abord observé le soutien unanime de ses membres, des Vice-présidents compris sur cette démarche avec des demandes supplémentaires, bien sûr, que nous avons examinées. Je pense en particulier aux demandes de la Rive droite, d'Ambès, Lormont, Bassens de réaliser sur les quais de la Garonne entre la Baranquine, le rond-point et la Souricière des aménagements favorables à la vitesse commerciale des bus, notamment des LIANES 7, des lignes 91, 92 et de la future ligne Bassens-Campus. Un certain nombre de travaux

dans ce sens étaient déjà prévus, notamment des travaux sur le giratoire de la Souricière ou la mise en place de la ligne Bassens-Campus à partir de la rentrée 2019. Mais nous avons déclenché quelques études complémentaires pour voir comment intégrer les demandes qui ont été formulées par les élus de la Rive droite. Le Maire de Talence avait insisté pour que l'on obtienne la réouverture de la Gare de la Médoquine. Il sait les pressions que nous exerçons, depuis des années et des années, à la fois sur la Région et sur la SNCF. Jusqu'à présent, nous nous sommes heurtés pour la réouverture de cette gare à l'opposition de la SNCF. Les choses sont en train de bouger, et la SNCF a enfin accepté une nouvelle étude explicitant les conditions de réouverture de cette gare.

Des demandes ont été formulées aussi du côté du Quai de la Souys et de la jonction entre le Boulevard de l'Entre-deux-mers et le Boulevard Joliot Curie. Là encore, des actions sont prévues en ce sens, et c'est aujourd'hui même que sera mise en service la nouvelle bretelle du Pont Saint-Jean qui va améliorer le carrefour du Belvédère et qui aura, je pense, un impact très positif sur le Quai de la Souys et sur le Boulevard Joliot Curie.

Voilà quelques mesures complémentaires qui feront l'objet pour certaines d'un amendement à l'annexe de ce projet de délibération.

Qui souhaite maintenant s'exprimer sur ce sujet ? Madame ZAMBON, Monsieur VERNEJOUL, Monsieur TURON, Madame MELLIER. Ensuite, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur GARRIGUES, Monsieur HICKEL, Monsieur CAZABONNE, Madame DE FRANÇOIS. Le tramway de Parempuyre, ce n'est évidemment pas dans le Plan d'urgence. Je le signale tout de suite parce que dans les 3 ans, je peux m'engager, mais là, j'irais au-delà du faisable. Monsieur ROSSIGNOL, Monsieur JAY, Monsieur RAYNAL, Madame BOST.

Je donne tout de suite la parole à Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, merci Monsieur le Président. D'abord, je voudrais commencer par féliciter les auteurs de ce rapport, Monsieur LABARDIN, Monsieur DUPRAT et les services pour la qualité, y compris d'ailleurs la qualité formelle du rapport. Et puis aussi le travail de fond qui a pu être accompli. Souvent on critique notre Métropole en disant qu'au fond, on est un monstre très lourd, un poids lourd et que l'on n'arrive pas à se bouger très vite. Là, on a fait preuve de réactivité, je crois qu'il faut le souligner. En 4 mois, en quelques réunions, on a mis en place un plan qui, évidemment, est une synthèse de ce qui existait auparavant, mais c'est tout à fait éclairant. Donc, on a réussi, en quelques mois, à être réactif en dégageant des sommes considérables, cela a été rappelé tout à l'heure par Michel LABARDIN, 780 millions, ou presque 780 millions, et surtout avec cette idée que, finalement, on devra faire avec nos moyens, et pas uniquement en comptant sur les autres. Par exemple, évidemment, il y a la question de la rocade qui reste posée, mais l'État ne met que 10 millions d'euros par an sur la rocade. On voit très bien que cela mettra un certain temps. Je crois qu'il faut aussi savoir parfois se féliciter, et je le fais avec beaucoup de force.

Je voudrais ajouter que, pour ce qui concerne mon territoire, c'est-à-dire le territoire de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroport, là aussi, on avait entendu beaucoup de critiques, beaucoup d'interrogations, sans doute des angoisses à la fin de l'année 2017, en particulier d'ailleurs de nos industriels et de nos représentants économiques. Il y avait de la vérité dans ce qui a été dit. Il y avait peut-être aussi parfois une méconnaissance de ce que nous faisions. Donc là, pour ce territoire de Bordeaux Aéroport, on développe un plan qui est tout à fait considérable puisque c'est un plan qui est à hauteur de 210 millions qui, évidemment, va au-delà du plan triennal.

Je comprends d'ailleurs ces interrogations. Ce territoire de Bordeaux Aéroport, c'est 20 000 véhicules/jour. Et c'est aujourd'hui 35 000 emplois. Ce sera 45 000 emplois à l'horizon 2030 avec sans doute une extension encore des emplois de chez DASSAULT Aviation. THALÈS aujourd'hui est déjà à l'étroit. SABENA Technics va construire des hangars. On sait que toute cette zone va beaucoup se développer, et donc, il faut lui prêter une grande attention, pas uniquement pour ce territoire, mais pour l'ensemble de notre Métropole, et d'ailleurs, de façon beaucoup plus générale, pour l'ensemble de notre région.

Je crois que la réponse est à la hauteur des enjeux, 210 millions d'euros, je l'ai dit tout à l'heure, et c'est une réponse très diversifiée. On dit souvent « Il n'y a pas de recettes miracles en la matière ». Donc, il faut conjuguer plusieurs moyens, plusieurs outils, et là, on a plusieurs outils. D'abord, le tram qui ira enfin à l'aéroport, mais qui n'ira pas qu'à l'aéroport, qui desservira aussi la plus grande zone commerciale fréquentée par 9 millions de personnes chaque année, et puis qui desservira également une zone d'emplois qui est tout à fait importante. Il y aura un tram. Il y aura le Bus à Haut Niveau de Service qui ira de l'arrêt Haillan-Rostand jusqu'à l'aéroport en passant par le carrefour que j'appelle « le carrefour Dassault ». C'était une nécessité. Il préfigurera demain le boulevard technologique. Il y aura de la voirie, ce qui est plutôt rare par les temps qui courent, mais c'est vrai qu'il fallait éviter les embouteillages à l'arrivée de l'aéroport. Donc, là, on va faire des liaisons Avenue Kennedy et Avenue Cassin et puis de nouveaux giratoires. Je salue également l'effort qui est accompli. Il y aura du covoiturage. Je crois d'ailleurs qu'en matière de covoiturage, on pourrait aller un peu plus loin. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a du covoiturage juste devant chez THALÈS qui est faiblement utilisé, il faut le constater. Le covoiturage est une solution, mais n'est pas la solution, et si j'ai bien compris non seulement dans notre ville, dans notre agglomération, mais également en France entière, ce n'est pas vraiment la solution. Il faut quand même le développer, et aller vers Martignas avec une aire de covoiturage qui pourrait être à l'entrée ou à la sortie de Martignas, et qui permette ensuite aux véhicules qui viennent du Bassin d'y avoir recours puisqu'il y a des flux très importants qui viennent du Bassin, passent par Martignas ou Saint Jean d'Illac et arrivent ensuite à Mérignac et sur Bordeaux. Donc, il faut permettre aux gens de laisser leur voiture, de bénéficier d'un covoiturage et permettre également à cette voie de covoiturage d'être empruntée par des bus. Je crois qu'à terme, il faudra se poser la question, j'y vais avec beaucoup de modération, mais enfin, c'est une zone qui va tellement se développer, de savoir s'il ne faut pas renforcer une navette, voire, j'ose le mot, faire un prolongement du tramway vers toute cette zone industrielle qui est si dynamique aujourd'hui.

Et puis, également, on met en place, il ne faut jamais les oublier, des pistes cyclables sécurisées. Aujourd'hui, je le dis souvent, c'est très risqué pour la personne qui prend son vélo, et là, on va multiplier par 2,3 les pistes cyclables dans un horizon à 3 ans, un peu plus même dans un horizon un peu plus lointain. On a un ensemble de recettes qui devraient significativement améliorer cette zone. Je crois qu'il ne faut jamais oublier que le développement économique, c'est de l'emploi, c'est des richesses et qu'il ne peut pas y avoir de développement économique si on n'assure pas la mobilité. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Juste une petite digression pour souhaiter la bienvenue à une délégation de 6 personnes de Nauplie en Grèce, Nauplie étant jumelée avec Martignas-sur-Jalle. C'est un choix judicieux Monsieur VERNEJOUL, c'est un très bel endroit. Donc, bienvenue et bienvenue aussi à une délégation de 9 personnes de Redován en Espagne. C'est une première prise de contact avec la municipalité de Saint-Aubin-de-Médoc. Redován, c'est à côté d'Alicante.

Applaudissements

Vous assistez à un débat tout à fait important. Grâce à ce que l'on va décider ce matin, vous allez voir, vous pourrez circuler dans Bordeaux très facilement.

Madame ZAMBON.

Mme Josiane ZAMBON : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord je vous remercie pour les aménagements demandés pour la Rive droite et la Presqu'île que vous avez bien voulu prendre en compte.

Mon intervention, c'est sur un détail, mais un détail qui est important. Nous avons demandé, et vous l'aviez acté en Bureau, la suppression d'une réserve. Il y avait marqué « Sous réserve de dégager les moyens financiers, humains et matériels » dans le paragraphe « Restructuration du réseau de bus sur la plaine Rive droite », et donc, notamment sur ces premiers aménagements de la ligne Bassens-Campus. Le maintien de cette réserve va à l'encontre de ce que vous aviez annoncé, et vous aviez dit que cette réserve devait, bien sûr, concerner toutes les actions du Plan Mobilités. Donc, garder cette mention, là, c'est un peu pénalisant pour notre territoire. Donc, je voulais vous faire cette remarque, et je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur VERNEJOUL.

M. Michel VERNEJOUL : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord merci à Monsieur LABARDIN, Monsieur DUPRAT et aux services de la Métropole qui ont permis ce travail pertinent, concret, extrêmement réactif, et qui, je pense, va envoyer un signe fort aux populations.

Je vais intervenir concernant la création d'un site propre pour la LIANE 11. Je vous rappelle que la Route départementale 213 anciennement, devenue l'Avenue Marcel DASSAULT, qui relie l'entrée de Martignas à l'entrée dans la Métropole via Mérignac et en plein cœur de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain), c'est 15 000 véhicules/jour, 10 km de bouchons en totale saturation le matin et le soir.

Je me souviens de l'intervention qu'avait faite le Président TRAPPIER, le PDG de DASSAULT concernant le PDIE, le fameux plan de déplacement interentreprises, qui ne lui paraissait pas suffisant dans le cadre de ce bassin aéronautique, spatial, défense. J'avais toujours dit que nous ne réussirions pas l'OIM si nous ne régulions pas ces flux. Une des solutions concernant le plan d'urgence est d'envoyer un signe fort dans le domaine du transport en commun, l'accélérer et le développer sur cette voie parce que nous recevons à la fois les gens de Saint-Jean-d'Illac, de Martignas, de Saint-Médard et aussi tous les gens qui travaillent sur le bassin nord. Pour nous, c'est une véritable satisfaction, et je crois que cela rentre totalement dans les solutions d'urgence nécessaires à mettre en place.

Ensuite, plus lointain, mais je voudrais quand même l'évoquer, dans le cas du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), je suis en total accord avec mon collègue Alain ANZIANI. Moi, je voudrais aller un peu plus fort que lui, je ne comprends pas pourquoi dans le cadre du PDIE on n'a pas mis en place une solution tramway via l'aéroport, directement sur ce secteur-là. Parce que cela me paraît évident, et, en plus, on est dans le transverse. On voit bien qu'au niveau de l'intermodalité via Pessac, les gens qui habitent Cestas, Canéjan, etc., travaillent dans ce secteur. Je pense qu'il va falloir vraiment y réfléchir. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TURON.

M. Jean-Pierre TURON : Ce plan d'urgence est évidemment une bonne chose. Il est important que la Rive droite, en particulier Nord desservant la Presqu'île et les zones d'activités soit prise en compte alors qu'elle ne l'était pas dans une précédente écriture. Je suis sensible au fait que nos propositions pragmatiques qui concernaient des aménagements ponctuels et pas trop compliqués à mettre en œuvre le long des quais vont pouvoir améliorer de manière sensible la vitesse commerciale des bus. J'en suis donc très satisfait, au nom aussi des populations, des zones d'activités, et puis en attendant évidemment que ces travaux se fassent et préfigurent en effet la liaison Bassens-Campus. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, chers collègues, avant d'en venir au contenu de cette délibération, je voudrais me féliciter de l'exercice de ce plan d'urgence qui fait suite à notre Conseil de décembre. Bien évidemment, nous étions contraints, contraints financièrement, mais j'y reviendrai, mais aussi contraints dans le temps. Cependant, les échanges que nous avons eus avec nos services et des partenaires extérieurs, nous ont permis de creuser véritablement le sujet et d'apporter des réponses pertinentes. Il y a bien évidemment nombre de propositions qui étaient déjà en préparation, mais la confrontation avec l'avis des élus et la connaissance du terrain a permis certaines modifications et ajouts, mais aussi une certaine cohérence.

Nous tenons particulièrement à nous féliciter des propositions qui sont faites en termes de transport en commun même si nous pouvons regretter, je l'ai dit, que la contrainte financière ne nous ait pas donné plus de possibilités. Je pense notamment à la fréquence de nos bus. Il y a aujourd'hui un consensus pour dire que notre réseau de tram est saturé. Et en ce sens, la modification de certaines de nos rames va permettre une amélioration, mais aussi nous avons une vraie marge de manœuvre sur notre réseau bus pour améliorer sa fréquentation. Cela passe par une évolution de la voirie, notamment avec des sites propres, mais aussi par une fréquence plus importante sur certaines lignes aux heures de pointe, comme, par exemple, sur la ligne 1, même si celle-ci est améliorée en heures d'été.

Nous sommes plutôt globalement satisfaits des propositions. Cependant, Monsieur le Président, l'augmentation constante de la population nous place devant de vrais enjeux. Si ce plan va répondre ponctuellement à des problématiques, il ne va pas résoudre la totalité des problèmes de déplacement sur notre agglomération à moyen et long termes.

Comme évoqué précédemment dans le rapport sur le Syndicat mixte, nous devons avoir de grandes ambitions sur l'utilisation du train dans et en dehors de l'agglomération. C'est un des outils essentiels pour répondre aux besoins des déplacements de nos populations en s'inscrivant dans les ambitions de la COP21. Ce qui exige des moyens humains et financiers considérables pour répondre à ce défi. Seule une logique de service public dégagée des besoins de rentabilité pourra y faire face. La réforme actuelle présentée par le Gouvernement sur la SNCF n'est pour le coup pas à la hauteur de ces défis.

Pour notre part, nous restons convaincus que le nœud du problème pour la SNCF, comme pour la Métropole, est celui du financement. D'ailleurs, c'est ce qu'a pointé tout à l'heure Monsieur Vincent FELTESSE. Il y a besoin de nouvelles ressources qui nous permettent de faire face au défi des déplacements. Par exemple, en mettant en place une taxe sur les parkings des grandes surfaces, une écotaxe sur les poids lourds, ou une taxe sur les

immeubles de bureau telle qu'elle existe en Région Île-de-France. Ce sont là des exemples qui méritent d'être étudiés. Si de telles ressources existaient, cela nous permettrait d'étudier aussi la possibilité d'autres moyens de transport sur notre agglomération tels que proposés récemment avec le métro que nous ne pouvons plus écarter aujourd'hui d'un revers de main.

Voilà les remarques que je souhaitais faire au nom du groupe Communiste en approuvant cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Oui Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime en mon nom propre, et je voterai, bien sûr, ce plan d'urgence. Je voulais apporter quelques remarques. D'abord, une, tout de suite, à propos de ma précédente intervenante, Claude MELLIER. Là, je ne suis pas du tout d'accord avec elle sur sa vision du problème au niveau de la SNCF. En tout cas, moi, je soutiens cette réforme. On n'en connaît pas encore tous les détours, mais je pense qu'elle est nécessaire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce n'est pas tout à fait à l'ordre du jour.

M. Gérard CHAUSSET : Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais c'était juste pour lui répondre.

M. Max GUICHARD : Explique nous...

M. le Président Alain JUPPÉ : Revenons à notre plan d'urgence.

M. Max GUICHARD : Je te demande de nous l'expliquer.

M. Gérard CHAUSSET : Je te l'expliquerai après si tu veux, ce n'est pas à l'ordre du jour, mais puisque vous l'avez mis à l'ordre du jour, je réponds, car vous n'avez pas le monopole des interventions dans ce domaine. Et il y a besoin de concurrence dans la parole aussi.

Je reviens à l'ordre du jour.

Sur ce sujet, je crois qu'il faut un peu de passion. En tout cas, moi, j'en ai sur ce domaine et je voulais revenir sur deux ou trois points.

Notamment sur le problème des plans de déplacement. D'abord, j'accueille favorablement l'idée des plans de déplacement inter-administrations. Sur Mériadeck, je pense que là, il y a un vrai enjeu et il faut que ce sujet soit travaillé, peut-être avec des dérogations. Il faut mettre en lien aussi les organisations syndicales. Il y a tout un travail de fond à faire, mais l'idée, c'est quand même de détendre les heures d'entrée et de sortie dans les administrations, d'une demi-heure de façon à faciliter le covoiturage. Je pense que c'est l'idée de base. On pourrait dé-saturer un peu le transport collectif avec cette idée. Il faut savoir que sur Mériadeck, c'est plusieurs dizaines de milliers d'emplois administratifs et il n'y a pas tellement de décideurs. Il y en a 5-6 entre Monsieur JUPPÉ, Monsieur le Préfet,

le Recteur, les Présidents des grandes collectivités. On peut rajouter la Poste, et là, on a 15 à 20 000 emplois qui sont à la main et avec lesquels on peut agir.

Sur le plan de déplacement des entreprises, qui a été cité, je dirais qu'au vu de l'expérience que l'on a, et à écouter aussi les personnes qui travaillent dans ce domaine-là, il faudrait renvoyer également la balle vers les chefs d'entreprises. Je pense que sur ce dossier, ils ne se mobilisent pas assez. Ils ne sont pas assez moteurs. Et souvent les personnes qui sont dédiées au plan de déplacement entreprises ne sont pas des personnes qui ont un gros pouvoir de décision. Pour que cela marche, il faut aussi que DASSAULT, THALÈS et autres prennent à un haut niveau le problème, à bras-le-corps, et mettent les moyens. Sinon, cela ne marchera pas. Et là, je pense qu'il y a un vrai déficit. Et il faut aussi qu'il y ait un peu de donnant-donnant parce que moi, je suis tout à fait favorable à l'idée du covoiturage, de la voie dédiée dans ces zones-là, mais à un moment donné, si on augmente sans cesse les parkings, le covoiturage ne marchera pas en face de l'entreprise. Donc, à un moment donné, il faudra qu'il y ait un peu de contraintes ou d'incitations fortes si on veut que ce soit efficace.

Après, il y a deux choses sur lesquelles je voudrais insister avant de laisser la parole. Sur la rocade, je ne suis pas forcément convaincu que l'on ne puisse rien faire. Je sais qu'il y a un rapport. Je sais que c'est compliqué mais j'aimerais quand même qu'il y ait un groupe de travail et que l'on poursuive le sujet parce que c'est dommage d'avoir trois voies plus une bande d'arrêt d'urgence et de nous dire : « Non, non, il y a trop de sorties sur votre rocade. Ce n'est pas possible ». Les services de l'État, je les respecte, mais ils ne sont pas toujours novateurs dans le domaine.

Le dernier point, c'est les poids lourds. Je pense que c'est le point faible de notre plan d'urgence. Il n'est pas logique aujourd'hui que les poids lourds sur la rocade ne respectent absolument pas le Code de la route, notamment les règles de vitesse, mais également les règles d'inter-distance. Il faut que les services de l'État soient associés à cela, et puis, on doit revenir sur cette idée qui a été lancée, depuis des années, d'interdire les poids lourds aux heures de pointe. Je sais bien que cela pose des complications, mais si on ne fait rien sur ce sujet, cela ne fera qu'empirer. Donc, il est absolument nécessaire d'avoir dans ce plan d'urgence une opération coup de poing sur les poids lourds parce que tant que l'on ne mettra pas les moyens pour agir de façon vraiment très forte là-dessus, on restera dans une rocade engluée.

Voilà les points sur lesquels je voulais avancer. En tout cas, je voterai ce plan d'urgence.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord, intervenant au nom du groupe des Écologistes, souligner la qualité des échanges que nous avons pu avoir en tant que membres de ce groupe de travail, je peux en témoigner, au cours de ces réunions, et je tiens également à remercier les services de la Direction Mobilités pour leur travail et aussi, on n'en a pas encore parlé, pour l'organisation de rencontres avec des intervenants extérieurs. Ces réunions, ces rencontres ont été particulièrement riches et instructives.

J'en viens au vif du sujet, c'est-à-dire les quelques manques que comporte ce Plan d'urgence mobilités que vous nous présentez aujourd'hui. D'abord, en indiquant que la plupart des propositions, la grande majorité des propositions qui sont faites étaient déjà dans les tuyaux et actées. Je note quand vous dites que c'est un plan d'urgence de 776 millions d'euros, que dans ces 776 millions d'euros, la plupart des actions sont déjà

prévues de longue date : le Pont Simone VEIL, 146 millions ; le BHNS Bordeaux, Saint-Aubin-de-Médoc, 100 millions, notre participation pour l'amélioration de la rocade, 38 millions. Donc, si on prend la liste, effectivement, les 776 millions sont assez vite mangés par des projets qui sont déjà en cours.

Le plan aurait, à mon sens, gagné en clarté et en efficacité si vous aviez pu focaliser sur un certain nombre de mesures vraiment innovantes et vraiment nouvelles qui constituent effectivement une réelle initiative prise par la Métropole pour régler un problème urgent. Nous ne trouvons pas à l'intérieur de la présentation de ce plan, un tel focus sur quelques rares nouveautés, quelques rares innovations, et c'est dommage au niveau de sa conception.

Au niveau toujours des manques de ce plan, je voudrais revenir sur la Rive droite. La Rive droite, c'est quand même un peu l'oubliée de ce Plan des mobilités. Certes Monsieur TURON a rappelé, à juste titre, que quelques améliorations avaient été apportées par rapport à la première mouture parce que nous avons pu en parler au cours de la réunion, mais nous considérons que la Rive droite reste quand même un peu trop oubliée dans ce plan des urgences. Par exemple, la création de la ligne Bassens-Campus, on se dirige vers une solution *a minima*, et seulement, dit-on, si les conditions financières et matérielles sont réunies. Je pense que cela aurait mérité que ce projet-là soit réellement décrété comme une urgence pas seulement au niveau des études, on sait qu'il y a un réel problème, et que ce problème-là soit réellement boosté par le plan d'urgence, ce qui n'est pas le cas. D'autres projets, même beaucoup plus budgétivores que celui-là, n'ont pas donné lieu à de telles prudences sémantiques, à des perspectives aussi lointaines et aléatoires que cette ligne Bassens-Campus.

Autre manque, nous considérons que régler les problèmes de la congestion, c'est aussi diminuer le nombre des déplacements ou les déplacer dans le temps. Or, nous ne trouvons rien dans ce plan d'urgence concernant la réflexion sur le Bureau des temps et sur le télétravail que l'on a pourtant évoqués et qui, ce n'est pas très compliqué, auraient mérité, eux aussi, d'être un peu musclés par ce plan d'urgence. Ce n'est pas du tout le cas.

Quant au covoiturage, je crois que l'on va tous être d'accord pour dire que ce qui est proposé est quand même plutôt timoré. D'autres l'ont dit, de façon peut-être plus feutrée que moi, mais nous, nous considérons que l'ambition en la matière est beaucoup trop limitée. Alors que vous-même, Monsieur le Président, vous avez vanté tout à l'heure les mérites du covoiturage, nous avons à peine deux nouvelles aires de covoiturage alors que nous savons qu'une des façons de favoriser le covoiturage, c'est aussi de créer rapidement ces aires. Seulement deux sont prévues. C'est tout à fait regrettable.

Il y a des mesures que nous demandions depuis longtemps qui sont prévues ou rappelées plus exactement dans ce plan de déplacement, mais qui auraient incontestablement mérité d'être accélérées à cette occasion-là. Je veux parler, par exemple, du Plan piétons. Beaucoup de métropoles se sont déjà doté d'un Plan piétons. Nous, nous avons une marge de progression de la mobilité piétonne extrêmement importante. Nous avons un Plan piétons qui n'est prévu qu'en 2019. Je voudrais vous rappeler ici qu'une métropole comme Lille Métropole s'est fixé comme objectif de faire de la marche à pied le premier mode de déplacement métropolitain à l'horizon 2020. Notre marge de progression, elle est simple, quand vous regardez la dernière enquête ménage « Déplacements », la voiture, vous l'avez rappelé Monsieur LABARDIN, c'est 49,6 %. Arrive après la part modale de la marche à pied de 29 %. 49 % d'un côté, 29 % de l'autre, il y a quand même vraiment des efforts à faire si nous voulons, non pas réaliser ce que veut faire Lille Métropole à brève échéance, premier mode de locomotion, mais muscler davantage les efforts pour favoriser la marche à pied sur la Métropole. Budgétairement, j'indique que dans ce plan d'urgence, ce qui est prévu pour la marche à pied c'est 300 000 euros budgétés, c'est-à-dire 0,04 % du plan

d'urgence. S'il s'agit réellement d'une urgence que nous partageons, cela mériterait une urgence budgétaire un peu plus affirmée.

La circulation des poids lourds, Gérard CHAUSSET en a dit un mot, mais je voudrais là aussi que l'on muscle un peu notre discours. Dans le cadre de nos réunions spécifiques à ce plan d'urgence, plusieurs fois, le problème de l'interdiction des poids lourds, le matin sur la rocade et à la sortie du travail le soir, a été évoqué. Je pense qu'il faut faire une démarche auprès du Préfet pour lui dire qu'il y a une urgence à ce que la circulation des poids lourds puisse être limitée - les moyens, c'est du ressort de l'État - à certaines heures sur la rocade. Ce qui a été évoqué, c'est un péage dissuasif aux heures les plus chargées. Là aussi, je pense qu'il faut aller vite. Cela fait partie des urgences pour régler le problème de la congestion de la rocade.

Autre problème aussi urgent que l'on ne retrouve pas dans ce plan alors qu'il a été évoqué au cours d'une réunion, c'est la création de parkings-relais aux sorties de rocade lorsqu'il y a une ligne de transport collectif. Là aussi, nous en avons débattu. Je n'ai pas retrouvé dans le document cette création de parkings relais. Je sais que certains élus dans cette assemblée comme Jean TOUZEAU y sont particulièrement attachés. Je pense que cela aurait mérité d'être acté dans le plan d'urgence. Ce n'est pas le cas.

Un dernier mot pour dire que ce que nous déplorons, je dirais un peu plus globalement, c'est que nos propositions soient plutôt cantonnées, à l'intérieur du Plan d'urgence des mobilités, autour de solutions techniques de transport alors que nous aurions pu en profiter pour faire le lien avec une vision urbaine beaucoup plus globale privilégiant la lutte contre l'étalement urbain. Une meilleure répartition des activités économiques, c'est-à-dire moins de concentration, et plus de mixité fonctionnelle sur notre territoire métropolitain. Pour nous aussi, c'est une façon de limiter la congestion autour de certains points d'activité, de veiller à ce qu'il y ait davantage de mixité fonctionnelle. Ce que nous vous suggérons, c'est qu'à l'avenir, pour toutes les opérations d'aménagement d'envergure ou de nouveaux quartiers, il y ait systématiquement un diagnostic précis des générateurs de flux que cela occasionne. Donc, nous souhaiterions vraiment que la Métropole puisse rapidement mettre au point ce diagnostic précis.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il m'arrive parfois de me dire qu'être dans l'opposition, c'est quand même merveilleux, pour donner des conseils, « y'a k'a faut qu'on ».

Sur la marche à pied, dans Bordeaux on est à 41 %. C'est plus facile de marcher à pied dans la ville que de venir de Saint-Médard-en-Jalles jusqu'aux Quinconces à pied. Là, il y a un petit biais effectivement de faisabilité.

Je ne peux pas non plus laisser dire qu'il n'y a rien de prévu pour les P+R. 1 640 nouvelles places de stationnement en P+R.

Quant à la Rive droite abandonnée, je connais cette chanson depuis longtemps. Depuis 20 ans, la Rive droite n'a pas été abandonnée. Elle a été, au contraire, très bien traitée. Juste une petite question : « Le Pont Simone VEIL, il va où ? » À ma connaissance, en Rive droite. Donc, c'est un des principaux investissements que nous faisons. Alors, là encore, il y a beaucoup de choses à faire pour la Rive droite. Je sais que la Presqu'île, en particulier, est très embouteillée, a beaucoup de difficultés de liaison avec la ville-centre, et c'est ce que nous essayons de faire. Mais je ne peux pas laisser dire que nous l'oublions et qu'elle est abandonnée.

Voilà. Nous avons ensuite Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président. Je pense, au contraire, que c'est un plan très ambitieux puisqu'il concerne tous les territoires de la Métropole et tous les modes de transport. Je prends l'exemple de l'aiguillage entre Saint-Nicolas et Peixoto qui va considérablement améliorer la fiabilité de la ligne B du tramway, et donc permettre aux usagers de ne pas avoir à marcher 3 km à chaque interruption de la ligne. Et, puis, bien évidemment, les LIANES majeures et d'autres investissements. Mais j'aimerais attirer votre attention quand même sur les difficultés des marges de fonctionnement que nous avons puisqu'aujourd'hui, le budget de fonctionnement du réseau TBM fonctionne globalement à budget constant. On a très peu d'augmentations de ce budget, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a certaines lignes de bus qui sont saturées et que l'on ne peut pas renforcer. On a une offre insuffisante dans certains quartiers. Je prends l'exemple des quartiers des échoppes au Nord de Talence. On a travaillé avec le Maire Adjoint en charge du quartier de Saint-Augustin à une offre de bus accrue entre le Forum et l'hôpital en étendant une ligne qui fait actuellement Bègles - Forum pour mieux répondre aux besoins de ses habitants qui sont des quartiers où il y a plus de places de stationnement. Et pour des raisons budgétaires, de budgets de fonctionnement limités, aujourd'hui, on n'est pas en mesure de la mettre en place avant 2021, ce qui est une catastrophe pour les habitants de ces quartiers qui sont complètement englués par les voitures.

Et puis, il y a la question effectivement de la desserte du campus. On a une très forte augmentation de la fréquentation des lignes de bus autour du campus +16 %, par exemple, sur la LIANE 8, et aujourd'hui, il est absolument impératif, peut-être pas dans les prochains mois, mais de penser à une amélioration. Effectivement le TCSP (Transport en commun en site propre) Cenon-Thouars par Arts et métiers et Gradignan est absolument indispensable, et il faut que cet investissement soit fait rapidement pour améliorer la situation sur les boulevards, mais aussi sur le campus.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, deux brèves remarques.

La première pour appuyer la précédente intervention de mon voisin Alain CAZABONNE sur l'impact de la présence des étudiants et de l'Université au sens large sur Bordeaux Métropole en termes de besoins de mobilité. Monsieur le Président, vous avez cité 92 000 étudiants, les dernières données officielles publiées en septembre 2017 par la Direction des études et de la prospective de l'Académie de Bordeaux font ainsi état de 95 356 étudiants sur Bordeaux Métropole à la rentrée 2016. Ce qui veut dire qu'à la rentrée prochaine, on pourrait être pas loin de 100 000 au taux de progression actuel. Je remarque aussi que dans la période 80 à 2016, le nombre d'étudiants a augmenté de 160 % alors que la population de Métropole n'a augmenté, elle, que de 30 % environ. Au-delà de tous les travaux de restructuration et de rénovation urbaine qui ont été superbement menés, c'est là pour moi la vraie révolution de Bordeaux des 40 dernières années.

Seconde remarque, pour répondre également à Alain CAZABONNE qui a exprimé sa préférence au béton par rapport au bitume. Ma position est que la consommation de matière, quelle qu'elle soit, doit être réduite autant que possible parce que les ressources de notre planète sont limitées. Nous en sommes tous désormais bien conscients. *A contrario* les ressources immatérielles sont illimitées, et plus on les échange, plus elles se multiplient. Et l'urgence majeure pour moi, en particulier en matière de mobilités, est le changement des mentalités. À cet égard, une action de communication forte, Michel

LABARDIN y a d'ailleurs fait référence, mais ciblée particulièrement en direction des étudiants, serait particulièrement opportune pour les inciter à pratiquer le vélo, et à devenir plus globalement les moteurs du changement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Très brièvement aussi. J'ai bien compris, et je voterai d'ailleurs ce document puisqu'il reflète un travail très sérieux, que ce plan c'est le réalisable à court terme, mais cela n'empêche pas, j'espère et j'en suis même persuadé, de continuer les études par rapport aux projets très importants comme le désenclavement de l'Université. Je crois qu'il est grand temps de reprendre cette réflexion de comment arriver à l'Université, non uniquement par l'ancienne Nationale 10 qui ne supportera pas une augmentation de trafic, surtout si on y amène, ce que je souhaite, un transport en commun en site propre.

Également, une question sur la ligne Bassens-Université. Vous savez que j'étais très favorable, et je suis toujours très favorable à la réouverture de la Gare de Médoquine parce que Bassens- Université par la voie ferrée de ceinture, c'est 17 minutes, alors que la ligne Bassens- Université par le bus, c'est, 30 ou 40 minutes. Donc, c'est sans comparaison.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sauf qu'il y a plein de monde sur la ligne, plus que sur la ligne de chemin de fer de ceinture.

M. Alain CAZABONNE : Surtout aujourd'hui. Je ne dis pas que ce n'est pas nécessaire. La question que je vais poser sur cette ligne-là, c'est « Est-ce que l'on intègre vraiment bien, pour l'instant, pour l'urgence, la problématique de Bagatelle ? ». On sait très bien que l'installation de l'Hôpital à Bagatelle va entraîner des centaines de déplacements par jour, on peut même penser 2 ou 3 000 par jour et donc il faudra bien que cette ligne Bassens-Campus passe quelque part Route de Toulouse. La Route de Toulouse est problématique. Bagatelle va être un chantier à partir de 2019, et va poser un véritable problème. Je demande simplement que soient bien intégrés ces aménagements, notamment de voiries pour permettre aux bus de passer dans des conditions normales.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux que me réjouir qu'il y ait un plan d'urgence à partir du moment où il facilite la vie de tous nos concitoyens, et c'est ce que j'appelle « Avoir une vision d'agglomération », donc bien sûr je voterai ce plan d'urgence.

J'ai aussi bien compris, je vous rassure, Monsieur le Président, mais je pense que vous le savez, que le tram pour Parempuyre n'est pas pour tout de suite. J'ai aussi compris que les études et les concertations ne sont pas inscrites dans ce plan d'urgence et c'est normal. Simplement, Monsieur le Président, si vous me le permettez, j'ai bien entendu, par contre, que vous étiez pour un tram rapidement à Parempuyre, et malgré votre position, notamment lors des derniers Conseils de Métropole, je n'ai toujours pas de contact avec les services pour un calendrier. Je pense que ce serait bien pour nos concitoyens d'avoir aussi un affichage, effectivement, sur un plan d'urgence, parce que même les Parempuyriens se déplacent et viennent à Bordeaux, et ont besoin de ce plan d'urgence,

mais d'avoir aussi une vision et un calendrier et leur montrer que vraiment vous pensez à eux et que nous pensons tous à eux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le livret que nous avons sur table, le Plan d'urgence mobilités de Bordeaux Métropole, la première proposition qui va être votée, c'est la mise à 2 x 4 voies du Pont François Mitterrand, c'est-à-dire la suppression de la piste cyclable. C'est quand même un petit peu fort de café.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est parce qu'il est opérationnel dès le mois de septembre.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Donc, l'idée, c'est de supprimer la piste cyclable au niveau de la tête de pont, au niveau de l'échangeur 20 pour éviter le pincement, c'est-à-dire le passage à 2 voies ponctuellement. Sauf que si vous faites cela, vous passez à 2 x 3 voies avant le pont, et puis après vous supprimez la piste cyclable, donc sur le pont il y a 4 voies, mais après la rocade, on arrive à 3 voies, donc vous recréez un pincement juste à la sortie du pont. Vous supprimez la piste cyclable pour recréer un pincement 200 m plus tard. Je ne pense pas que ce soit vraiment pertinent. Par contre, ce qu'il serait possible de faire, s'il vous plaît, Monsieur le Président, c'est une étude d'une piste cyclable en encorbellement juste sur le début du pont, quelques dizaines de mètres puisque c'est là le problème. C'est la tête de pont. C'est le pincement juste au début du pont. Et là, je pense que les coûts seraient vraiment acceptables pour notre Métropole puisqu'une étude de 2007 de l'État dit que pour une piste cyclable en encorbellement sur toute la longueur du pont, le chiffrage le moins élevé, c'est 3 millions d'euros hors taxes. Donc sur quelques dizaines de mètres, on serait énormément inférieur. Je demande que cette étude soit réalisée par les services. À ma connaissance, elle n'a pas été faite, mais peut-être que je n'ai pas toute l'information. Je pense que faire cette étude sur quelques dizaines de mètres, une piste cyclable en encorbellement et ne pas supprimer après la piste cyclable sur la totalité du pont, serait extrêmement favorable pour la pratique cyclable de notre agglomération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, il y a effectivement urgence à améliorer les conditions de déplacement, mais quelles seront les conséquences des nouvelles technologies sur les modes de transport, sur l'offre de transport demain ? N'est-il pas important d'éviter des investissements lourds qui deviendraient obsolètes parce que les moyens de transport sont à l'aube d'une grande révolution ? On voit cette révolution arriver avec de l'intelligence artificielle, les véhicules connectés. Les premiers balbutiements de cette révolution apparaissent avec le guidage GPS, les feux connectés, le covoiturage instantané, les véhicules partagés ou en libre-service. Demain, l'utilisation de la route sera différente. Demain, les rails ne seront plus la solution. *Small* et automaticité seront la règle. Des évolutions intéressantes pour une Métropole comme la nôtre. Des pistes d'investissements et de profits pour nos entreprises. À court terme, nos investissements doivent être prudents pour ne pas être rapidement obsolètes. Nous estimons que ce plan d'urgence ne prend pas assez en compte ces nouveautés. C'est pour cela que nous ne le voterons pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, à mon tour de souligner la qualité de ce travail considérable qui a été réalisé en un temps record. Je tiens à féliciter avec chaleur Michel LABARDIN, Christophe DUPRAT et les services métropolitains qui y ont contribué. Et dans ce plan qui est multimodes et tous azimuts, je voudrais insister sur seulement trois domaines qui bénéficieront particulièrement à la qualité de vie des actifs.

D'abord, c'est l'innovation. L'innovation pour optimiser les aménagements existants. Là, je veux citer particulièrement un sujet dont, je pense, nous parlons dans toutes nos villes, dans toutes nos communes, c'est celui de la suppression des carrefours à feux. Celui qui a été pris en exemple dans la présentation de Michel LABARDIN tout à l'heure, est celui de Saige et il est vrai qu'avec des coûts très modestes, on peut considérablement améliorer la vie des actifs, et là, sur ce carrefour en question, ce sont 4 minutes qui sont économisées. 4 minutes, cela peut paraître faible, mais c'est sur un transport qui peut être long, lui, et c'est au contact de la rocade et de la zone de Bersol. Donc, c'est une amélioration considérable. D'ailleurs, il y a toute une série d'autres carrefours à feux sur Pessac qui ont été modifiés suivant cette logique. Je vous incite, si vous ne l'avez pas déjà fait, à épouser cette logique qui est, en l'occurrence, particulièrement bénéfique.

Deuxième élément, c'est l'accélération. Ce plan permet de se conjuguer avec d'autres éléments qui sont à l'œuvre aujourd'hui. Je veux parler en particulier de la logique des OIM et pour ce qui me concerne de l'OIM Bordeaux Inno campus. C'est l'accélération des aménagements qui ont d'ores et déjà été prévus, mais qui trouvent à se réaliser de manière anticipée. C'est ainsi que sur Bersol, le BHNS (Bus à haut niveau de service) qui est préfiguré par la Flexo 48 pourra être d'ores et déjà mis en service avant la fin 2019, ce qui bénéficiera considérablement au lien entre les deux OIM puisqu'il relie l'OIM Aéroport et l'OIM Bordeaux Inno campus. D'ailleurs, je remarque que dans ce livret, il est dommage que le « Technobus », puisque c'est le terme qui est utilisé pour l'instant, ne soit pas cité. C'est peut-être parce que le nom n'est pas particulièrement sexy, si je puis dire, mais je pense que comme il relie l'Aéroport et Bordeaux Inno campus, on pourrait l'appeler - c'est une suggestion – « Aérobic ». Ce n'est pas de moi, c'est de Julien BIRGI qui dirige l'OIM Bordeaux Inno campus, mais je trouve que l'idée est bonne et permet de graver le nom dans la mémoire. Mais au-delà de l'anecdote et du nom, c'est véritablement la démarche qu'il faut saluer et le fait que les deux démarches, plan d'urgence et OIM, se conjuguent et s'entretiennent l'une, l'autre.

Troisièmement, pour fluidifier les circulations, il est vrai qu'il faut qu'il y ait moins de voitures sur nos voies. On a parlé du covoiturage. On a parlé des aménagements de transport en site propre. On peut parler aussi du télétravail. Le télétravail qui trouvera à s'améliorer et à s'accroître encore parce que nous sommes très en retard dans notre pays, grâce notamment à des infrastructures qui sont en cours de déploiement et Alain TURBY nous l'a présenté hier au Bureau, en particulier sur le déploiement de la fibre. Et cette fibre, tant au niveau professionnel qu'au niveau personnel, trouve à se déployer de manière accélérée, ces derniers temps, puisque je crois que l'on est la Métropole sur laquelle les investissements d'ORANGE, notamment, ont été les plus importants dans notre pays sur ces deux dernières années, et il se trouve que d'ici 2020, la totalité de nos concitoyens métropolitains, en tout cas des résidents, pourront bénéficier de la fibre chez eux. Cet élément pourra contribuer à l'amélioration de nos conditions de circulation par le fait d'éviter que tout le monde doive se rendre physiquement à son travail tous les jours.

Je voudrais également me féliciter du fait qu'à travers l'adoption du Syndicat mixte des transports que nous avons voté tout à l'heure, nous puissions renouveler notre discussion avec le Conseil régional parce que si nous avons parlé de la SNCF pour la réouverture de la Gare de la Médoquine, je pense que le Conseil régional est également particulièrement concerné par le sujet. Et pour être également intéressé par le développement, les aménagements et les accès à Talence et au Campus dont Pessac accueille la majeure partie, je le rappelle, je pense qu'il est intéressant que nous puissions ici comparer les investissements et les coûts de fonctionnement dans les aménagements ferroviaires sur la Métropole. Par exemple mettre en balance la question des aménagements qui sont sans doute peu coûteux sur la Médoquine et sa réouverture, par rapport au triangle des échoppes qui, aujourd'hui, n'a pas fait la démonstration de son efficacité. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, au risque d'être redondante, bien sûr, je félicite les collègues et les services pour la réalisation de ce document, et en particulier du contenu de ce plan d'urgence.

Moi, j'aurais aimé attirer l'attention sur deux points très rapidement. D'abord, la mise en exergue de l'expérimentation sur la mutualisation des P+R entre les utilisateurs des transports en commun et l'utilisation la nuit par les riverains. Je pense qu'il faudrait vraiment passer à l'action sur cette question-là parce que cela résoudrait aussi un certain nombre de difficultés qui sont liées à la qualité des logements, et au montage des projets d'aménagement.

Et puis, le deuxième point, lors de la livraison d'un nouveau programme, j'avais et d'autres avaient également soumis l'idée, que l'on puisse octroyer aux nouveaux résidents un abonnement gracieux pendant une période à déterminer de façon à enclencher les comportements, et de façon à enclencher une activité liée à des mobilités différentes dès l'arrivée dans le nouveau logement. Je sais que c'est complexe peut-être à mettre en place dans le cadre de la DSP (Délégation du service public), mais il faudrait travailler le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur TOUZEAU.

M. Jean TOUZEAU : Monsieur le Président, juste quelques remarques. Je me suis permis d'intervenir parce que j'ai entendu dire que dans ce Plan mobilités la Rive droite était le parent pauvre. Je ne le pense pas. Je pense qu'au contraire ce qui est attendu sur une Rive droite qui souffre, c'est la mise en avant - et c'est l'objectif de ce plan auquel j'ai participé, pour ma part, avec les collègues dans ce groupe - de solutions réalisables avec une approche pragmatique, dans les trois années qui viennent, et, ensuite, l'ouverture d'un certain nombre de perspectives. Je pense que ce qui est proposé sur la ligne Bassens-Campus et qui est indispensable sur la partie Rive droite est attendu et réalisable. Et avec les Maires qui se sont réunis pour pousser ce projet avec la prise en compte et la levée des réserves qui méritaient d'être levées, je pense que c'est une belle avancée dans les trois années qui viennent sur cette partie basse en bordure de Garonne et en plein développement. Le travail sur la Souricière qui porte bien son nom, le travail également sur la mise en place de l'aire de stationnement à Puy Pelat à Bassens et puis l'utilisation de tout l'existant vont conduire à une amélioration sensible et attendue dans les trois années qui viennent. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque sur la Rive droite, pour faire court, la question de la rocade. Aujourd'hui, nous sommes en grandes difficultés. Pour venir ici au Conseil métropolitain ce matin, il n'y avait pas une file de poids lourds - je vais dans le sens de ce que disait Monsieur CHAUSSET - il y en avait plutôt une et demie qui occupait les 3 voies. Je pense que dans le plan d'urgence et dans les trois années qui viennent, Monsieur le Préfet peut prendre un certain nombre de mesures urgentes et prioritaires. Cela avait été fait lors du chantier du Pont d'Aquitaine. Un certain nombre d'entreprises avaient réussi dans leurs modalités de fonctionnement à prendre en compte cette urgence-là. C'est donc là aussi du domaine du possible. Ce qui est attendu de la part de nos administrés, et c'est l'intérêt de ce plan d'urgence, c'est de mettre en avant des solutions qui sont véritablement réalisables.

Troisième élément qui concerne la Rive droite et qui ne pouvait pas figurer dans le cadre de ce plan d'urgence. Il doit être travaillé d'une façon beaucoup plus ambitieuse dans le cadre des perspectives à moyen terme. Il est évident qu'aujourd'hui, notamment sur la pression vers la Rive droite de tout le secteur du Libournais que l'une des solutions de mise en avant de bus express, et surtout le travail sur des parcs relais au-delà de la rocade sont une évidence. Aujourd'hui, c'est « Comment on structure le stationnement à l'extérieur de la rocade et comment avec des modalités de déplacement rapide, on entre dans la Métropole ? ». Alors, on n'invente rien. On utilise souvent le chemin des écoliers pour faire la meilleure voie et nos anciens allaient bien au-delà dans le tramway. Ils allaient bien au-delà de l'existant et de la Buttinière. C'est la perspective qui doit être ouverte à travers des bus express, voire aussi d'autres modalités beaucoup plus ambitieuses qui peuvent aller rechercher le plus loin possible les réponses à ces questions de stationnement et de mobilités.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais ajouter à ce plan que je soutiens totalement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Mes chers collègues, ce débat est absolument fondamental, mais il est midi. Donc, je vous invite les uns et les autres à la concision parce que nous avons encore pas mal de dossiers importants.

Madame WALRYCK, et puis Madame TERRAZA.

Mme Anne WALRYCK : Oui, très rapidement, mais je ne voudrais pas empiéter sur ce que va sans doute dire Brigitte TERRAZA, c'était eu égard à la remarque de Gérard CHAUSSET tout à l'heure. D'abord sur ce plan d'action d'urgence, évidemment, je le trouve extrêmement satisfaisant et répondant de façon très réactive aux problématiques que nous avons à traiter dans l'urgence, mais il ne faut pas évidemment oublier le plan d'action à long terme que nous avons sur 10 ans qui vient compléter tout ce qui a pu être dit ce matin.

Sur les entreprises, je voulais dire qu'elles sont fortement mobilisées. Vous savez que la loi impose, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'élaboration d'un plan de déplacement pour les établissements de plus de 100 salariés sur le même site. Je voudrais souligner quelques opérations qui sont en cours. Une forte volonté du TGI (Tribunal de Grande Instance), par exemple, ici avec le Barreau de Bordeaux, avec l'École de la magistrature d'être très participatifs dans ce domaine et leur volonté de participer à la Semaine de la mobilité qui est prévue comme chaque année en septembre.

Je voudrais dire aussi la nouvelle initiative prise par le Président de la Chambre de commerce à l'égard de toutes les administrations, les organisations et les entreprises installées sur le site de la Place de la Bourse pour les inciter à produire ensemble un plan d'action de mobilités. Donc, il y a énormément de choses qui se font dans le cadre du Club

de la mobilité qui est co-animé par Bordeaux Métropole, par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et par la Chambre de commerce vis-à-vis également de toutes les entreprises implantées dans les zones d'activités ou dans les opérations d'intérêt métropolitain.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Je me réjouis, moi aussi, bien sûr, de ce plan d'urgence.

Je voulais faire également deux focus, un sur le Plan vélo. Effectivement, on accélère sa mise en œuvre. La rédaction et le vote du contrat de co-développement sont l'occasion, bien sûr, de décliner dans les communes ce Plan vélo, notamment la résorption des discontinuités cyclables, et on veut, bien entendu, accélérer les objectifs, notamment pour le transfert modal, des communes qui sont entre les boulevards et la rocade. C'est là qu'il y a des marges de progrès importantes, et le développement de l'usage des vélos à assistance électrique est tout à fait intéressant. Nous avons entamé avec la Maison des mobilités de Bordeaux Métropole le prêt des vélos, prêt gratuit, c'est important à signaler. Et également, nous travaillons avec notre délégataire KÉOLIS à la mise en œuvre rapidement des VCub à assistance électrique. Ce sera, là aussi, quelque chose qui est très attendu par les habitants.

Sur le stationnement, je me réjouis que l'on travaille sur le foisonnement des parkings existants. Cela ne coûte rien et peut être efficace à très court terme.

Au-delà, je voulais également parler d'un aspect qui n'a pas du tout été évoqué ce matin, qui est un peu connexe. C'est la diminution des voitures en stationnement par l'autopartage. On a un opérateur sur la Métropole qui est Citiz. Il fait un excellent travail, mais nous ne valorisons pas assez les avantages de l'autopartage. Notamment une place d'autopartage, c'est 7 places de stationnement. On l'encourage sur Bruges, c'est une démarche qui se fait sur d'autres villes en France maintenant, et j'invite mes collègues à le faire : quand on délivre des permis sur des opérations moyennes ou importantes, il est intéressant de demander à l'opérateur de financer des places d'autopartage avec des crédits de consommation de kilomètres pour les habitants de cette résidence au pied de l'immeuble. C'est gagnant-gagnant puisque l'opérateur fait un petit peu moins de parkings, et puis, surtout pour les habitants, cela leur évite d'acheter la 2^e voiture, tout en ayant une solution souple, pratique et économe pour se déplacer. Et l'autopartage, on sait aussi qu'il favorise l'usage des transports en commun avant tout.

Enfin pour le Plan piétons, on est effectivement sur un objectif de travailler énormément sur ce sujet en 2019. En lien avec Anne WALRYCK, on a fixé pour la Semaine de la mobilité de septembre 2018 le thème *Les modes actifs et la santé*. Les modes actifs, c'est le vélo, mais c'est aussi, bien sûr, la marche à pied.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je trouve votre remarque sur l'autopartage particulièrement pertinente. C'est vrai que c'est peut-être une lacune de ce plan. On pourrait faire des choses dans les trois ans qui viennent pour développer ce mode de déplacement.

Il va falloir en effet changer de modèle. Avoir 3 ou 4 voitures, pour ceux qui le peuvent, apparemment certains le peuvent, c'est fini. Et donc, faire de la voiture un objet d'usage plus que de propriété, c'est aussi une orientation qu'il faut encourager.

Monsieur LABARDIN, je ne pense pas que vous puissiez répondre à toutes les observations qui ont été faites. Je crois que vous les avez toutes notées. On essaiera de leur donner suite. Je vous donne la parole néanmoins.

M. Michel LABARDIN : Oui, il est impossible de répondre à tout. J'ai bien entendu comme vous des remarques très pertinentes. J'observe qu'il y a à la fois un souci de renforcement de l'immédiateté et à cet égard des solutions de proximité à voir dans chaque ville avec les Directions territoriales sont à souhaiter, et un souci également de renforcement de la stratégie, c'est-à-dire l'exécution et le renforcement du Schéma directeur.

Parmi les thématiques abordées, je voudrais simplement abonder dans la question du covoiturage qui est à développer, même si nous ne sommes pas uniquement dans l'immédiateté. La question des poids lourds en milieu urbain et sur la rocade, nous ne sommes pas sur un plan à 3 ans, mais sur des grandes infrastructures pour l'avenir. La question de la mobilité sur le Campus et, enfin, la question du périurbain qui congestionne fortement l'urbain, et donc des solutions à trouver avec les communautés de communes extérieures. Nous y travaillons au SYSDAU (Syndicat mixte pour le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme), mais également dans le cadre du Syndicat mixte. Je crois qu'il y a là un nœud extrêmement important de confrontation des problématiques qui sont à résorber.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUPRAT, rien à ajouter ? Non.

Bien sans prolonger les débats, deux ou trois remarques. Je vous rappelle que quand nous avons participé aux Assises de la mobilité, j'ai senti le besoin de dire à nos concitoyens que l'on ne s'intéressait pas simplement à Bordeaux en 2050, ni à Bordeaux en 2030, mais à Bordeaux en 2018, 2019, 2020, d'où l'idée de ce plan d'urgence et je voudrais me réjouir du bon accueil qu'il a reçu.

Deux remarques qui débordent d'ailleurs du périmètre du plan d'urgence, je suis heureux de voir que l'on commence à prendre conscience que l'une des raisons majeures de la congestion de l'agglomération, ce n'est pas la seule, c'est un sous-dimensionnement de la rocade qui fait que nous accueillons sur cette voie - même quand elle sera à 2 x 3 voies - un trafic de poids lourds insupportable. Il va bien falloir, d'une manière ou d'une autre, se prendre par la main et réfléchir à un contournement - je ne sais pas sous quelle forme, il y a plusieurs hypothèses qui ont été évoquées - du trafic sur l'agglomération bordelaise. Sinon, à échéance de 10 ou 20 ans, on peut toujours imaginer que les camions vont disparaître, on peut toujours imaginer que la réforme de la SNCF - pardon, je ne veux pas relancer le débat - va nous amener à des progrès considérables en fret ferroviaire, on peut toujours rêver, je pense qu'il y aura toujours des camions sur route, des camions propres, espérons-le, des camions qui seront taxés, je l'espère aussi, mais il y aura des camions, il faut donc ne pas éluder ce problème.

Deuxièmement, on s'entend souvent interpellé par les entreprises qui nous disent : « Voilà, qu'est-ce que vous faites ? ». Très bien. Nous avons nos responsabilités. Je pense aussi qu'il faut demander aux entreprises de s'impliquer davantage dans ce processus. Elles vont avoir l'obligation à partir de 100 salariés, de faire un plan de déplacement d'entreprises. Je voudrais leur proposer en particulier deux sujets de réflexion qui ont été évoqués et qui relèvent plus des entreprises que de la collectivité. Le télétravail. C'est dans le cadre des entreprises ou des administrations bien sûr, et nous avons notre propre part que l'on peut développer le télétravail. Ensuite, le covoiturage. Je suis convaincu que le meilleur, c'est le covoiturage entre les collègues de travail. Il faudrait que chaque entreprise recense dans

son personnel les salariés qui viennent du même endroit, de la même ville, du même secteur géographique pour les inciter à covoiturer.

Au-delà de ces deux remarques, et je ne serai pas plus long, je voudrais, bien sûr, féliciter tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan, les élus, mais aussi nos services. Nos services de la mobilité sont soumis à une très forte pression. Nous leur demandons beaucoup. Nous leur demandons de multiplier les études. Nous avons toujours beaucoup d'idées, mais une fois que nous avons eu les idées, c'est à eux de les transformer en projets opérationnels. Donc, je voudrais saluer leurs compétences, leur réactivité et leur disponibilité aux demandes des élus.

Et puis, après leur avoir adressé ces éloges, je vais les prévenir que nous les attendons au tournant, naturellement, et que donc il y aura une évaluation annuelle de ce plan, et qu'il faudra revenir au résultat pour que nous confirmions ce que nous avons dit aujourd'hui, à savoir que ces différentes mesures sont d'application 2019-2020. Donc, l'évaluation du plan sera un élément essentiel.

Cela dit, je le mets aux voix. Vote contre de qui ? Monsieur JAY. L'abstention du groupe des Verts.

Majorité
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur HURMIC,
Monsieur JOANDET
Contre : Monsieur JAY

M. BOBET

(n°25) Contractualisation de Bordeaux Métropole au titre de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 - Décision - Autorisation

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous continuons avec un dossier sur lequel je vais dire un mot d'introduction, mais je laisserai à Monsieur BOBET le soin de le présenter dans le détail. Il s'agit de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et l'État en application de la Loi de programmation sur les finances publiques.

Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises en Bureau, et nous avons décidé d'un commun accord de nous engager dans ce processus. Pourquoi ? Depuis 2014, nous avons subi une politique de réduction drastique de nos dotations appliquée de manière tout à fait brutale. Cela se traduisait d'une manière très simple : après le vote de chaque Loi de Finances, nous constatons que nos dotations étaient diminuées d'un pourcentage souvent très élevé. Je ne vais pas rappeler les chiffres du cumul de ce que nous avons perdu en termes de recettes depuis 2014. Cela a été extrêmement pénalisant et extrêmement lourd. La méthode aujourd'hui a changé. Elle a changé en ce sens que ce n'est plus une réduction *a priori*, mais c'est une offre de contractualisation. Si la collectivité s'engage à maîtriser la progression de ses dépenses de fonctionnement sous un certain plafond, alors, l'État s'engage à maintenir les dotations. Il y a aussi des exigences en ce qui concerne la progression de l'endettement.

Je pense que cette démarche est plutôt intéressante, et plutôt positive, et c'est la raison pour laquelle nous nous y sommes prêtés. Donc, nous avons négocié avec l'État. Je vous rappelle qu'il y a 3 collectivités ou établissements publics concernés sur la Métropole : la Métropole elle-même, la Ville de Bordeaux et la Ville de Mérignac qui est, je crois, dans le

même esprit, mais enfin, Alain ANZIANI le dira. La négociation a abouti à un résultat positif en ce sens que le plafond qui nous est fixé, et Patrick BOBET expliquera les modalités de calcul de ce plafond, est de non pas 1,20, mais 1,35. Il nous laisse un peu plus de marge. Je rappelle quand même tout de suite que l'objectif n'est pas de dépenser plus. L'objectif n'est pas de dépenser forcément 1,35, mais ce plafond nous met à l'abri de mesures de rétorsion de la part de l'État si nos dépenses dérapaient. Il faudra donc continuer à être extrêmement vigilants avec la marge de manœuvre qui nous est ainsi offerte.

Lors du précédent Conseil, vous m'aviez donné l'autorisation de signer un protocole d'engagement, je l'ai donc signé à Matignon la semaine dernière ou la semaine d'avant. L'ont fait également trois Présidents de Conseils départementaux, et les Maires d'un certain nombre de villes importantes. Il y avait le Maire de Nice, le Maire de Reims, et quelques autres, et moi-même. Donc, aujourd'hui, nous vous proposons de ratifier la décision et l'accord lui-même qui sera signé dans ces conditions avec l'État.

Monsieur le Vice-président en charge des finances.

M. Patrick BOBET présente le rapport ;

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Juste une petite parenthèse. Vous êtes deux ou trois, dont vous Monsieur le Président à dire : « Ce n'est pas à l'ordre du jour », mais à nous glisser la petite réforme macronienne de la SNCF. Moi, je peux vous dire que nous sommes pour la réforme. Ceux qui se battent sont pour la réforme. Tout à fait, mais pas la même. C'est une réforme de service public qui a été mise sur la table et bien entendu, le Gouvernement a du mal à vouloir en discuter. Je ferme la parenthèse.

Pour revenir à cette délibération, Léna BEAULIEU, ma collègue a donné lors du dernier Conseil métropolitain l'opinion de notre groupe sur le budget 2018. Un budget ambitieux, encore dans bien des domaines, mais un budget contraint par une poursuite de la baisse des dotations initiée sous Nicolas SARKOZY, et poursuivie dans des proportions inédites sous François HOLLANDE. Et comme ses prédécesseurs, Emmanuel MACRON poursuit la politique de cadeaux aux plus riches et il cautionne contre toute logique le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, CICE, qui a donné si peu de résultats en matière d'emplois et d'emplois stables. Mais dès l'automne 2017, le Président de la République avait appelé de ses vœux un pacte girondin entre l'État et les collectivités glosant sur des libertés nouvelles auxquelles aucune collectivité ne peut en réalité aujourd'hui prétendre tant la contrainte budgétaire est insupportable. Les contrats proposés aux principales collectivités locales de France s'apparentent donc bien à une mise sous tutelle. C'est cela la réalité. La seule liberté promise est celle du contrat. Un contrat passé individuellement entre les collectivités et les Préfets qui disposent d'un pouvoir « d'appréciation », porte ouverte à tous les arbitraires et rupture de l'égalité républicaine entre les territoires. C'est un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation et une attaque en règle contre les libertés des communes, des départements et des régions qui, depuis la loi du 2 mars 1982, avaient vu supprimer le contrôle administratif du représentant de l'État pour le remplacer par un contrôle juridictionnel et un contrôle budgétaire spécifique. Les collectivités locales ne sont pas des services déconcentrés de l'État. Bonne élève peu endettée et bénéficiant d'une dynamique démographique exceptionnelle, notre Métropole bénéficie des largesses de l'État qui veut même la montrer en exemple. Si c'est pour montrer l'exemple de la réduction des dépenses de personnel, la réduction des services publics et l'austérité en matière d'investissement, cela ne pourra évidemment pas nous convenir. Et c'est bien de

tout cela dont il est question au travers de cette contractualisation. Nous ne pouvons donc pas la cautionner.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame BOUTHEAU.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Notre groupe est parfaitement convaincu de la nécessité d'une bonne gestion de l'argent public. De ce point de vue, notre établissement a été plutôt un bon élève depuis plusieurs années. La délibération qui nous est soumise, aujourd'hui, acte un accord de contractualisation qui prévoit une hausse plafonnée de nos dépenses, et un encadrement de notre endettement. Cette contractualisation est à notre sens une remise en cause inédite de l'autonomie et de la libre administration de notre collectivité. Elle est également particulièrement injuste : les collectivités étant tenues par le principe d'équilibre budgétaire, elles ne contribuent que pour 9 % à la dette publique de la France. Et sur les 67 milliards d'euros d'augmentation de la dépense publique depuis 2013, 3 milliards seulement sont imputables aux collectivités, alors que leurs budgets ont dû et doivent subir les conséquences de transferts de charges décidés unilatéralement par l'État. Au premier abord, la méthode aurait pu paraître séduisante après des années de baisse des dotations, mais un contrat, par définition, doit être équilibré et librement consenti. Si les contreparties sont minimes, pour ne pas dire inexistantes, les termes du contrat ont été fixés largement unilatéralement, hormis des ajustements à la marge. Un contrat suppose la confiance entre les deux partenaires. Sur quelle confiance se reposer après avoir supprimé la taxe d'habitation ? Le Gouvernement initie maintenant un groupe de travail destiné à étudier l'éventualité de baisser les taxes des entreprises parmi lesquelles la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ou le versement transport. Sur quelle confiance reposer quand nos collectivités doivent assumer toujours plus de prérogatives régaliennes du fait du désengagement de l'État à l'image de l'insuffisance des effectifs de la Police nationale, sans parler de la santé dont on parlera tout à l'heure ? Sur quelle confiance se reposer quand le Gouvernement prend des décisions affectant directement les budgets locaux, sans concertation préalable ? Par exemple, l'abaissement à 3 ans de l'âge de la scolarisation obligatoire, la réduction des contrats aidés, le dédoublement des CP (cours préparatoires), etc. Sur quelle confiance se reposer quand l'État ne compense pas les dépenses relevant de ses prérogatives ? Par exemple, les mineurs non accompagnés. *In fine* si la méthode est moins brutale qu'une baisse des dotations, elle n'en est que plus insidieuse par sa complexité technique extrême et sa logique purement comptable qui, de plus, est imparfaite, elle aspire à mettre au pas le projet des collectivités territoriales à rebours de trois décennies de décentralisation. Vous comprendrez donc que dans ce contexte nous ne pouvons que désapprouver cette contractualisation.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, je ne peux que confirmer ce qui vient d'être dit, et je le ferai donc très rapidement, à savoir qu'il ne s'agit pas d'un contrat, et qu'une fois encore, la magie des mots politiques a un côté, je dirais, édulcorant qui est désagréable quand il est faux. Ceci dit nous comprenons aussi qu'il est plus agréable d'être pénalisés à 75 % qu'à 100 %. Cela fait un peu petits comptes d'apothicaires, mais c'est tout à fait compréhensible. Donc, au total, nous nous abstiendrons sur cette délibération qui me paraît avoir un avantage, Monsieur le Président, c'est que vous ne nous direz plus que « L'État vous fait les poches ». C'est maintenant, un contrat qui prend le relais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez été, vous, dans l'opération de « piquer dans les poches ». Vous avez appartenu à un gouvernement qui nous a beaucoup, beaucoup piqué dans les poches. Alors, c'est un peu paradoxal aujourd'hui de venir la ramener quand le système qui nous est proposé est infiniment plus brutal que celui que vous avez cautionné. Moins brutal, pardon.

Monsieur ANZIANI.

M. Alain ANZIANI : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, moi je voudrais poser deux questions. La première : « Faut-il, oui ou non, lutter contre les déficits et l'endettement ? » et ma réponse est « Oui, il faut le faire ». Sinon en réalité, c'est une sorte de cloison, peut-être inodore, qui va paralyser l'ensemble de l'économie et l'ensemble du pays. J'ai toujours été pour la réduction des déficits et de l'endettement, et je le suis aujourd'hui.

Évidemment, il y a un paradoxe, c'est que le mauvais élève en matière de déficit et d'endettement, c'est l'État. Pour une raison simple, c'est que nous, nous ne pouvons pas voter, nous le savons tous, les budgets en déséquilibre. Donc, le mauvais élève est l'État, et, finalement, l'État regarde aussi évidemment chez lui, mais regarde avec un œil plus perçant la situation chez les collectivités locales qui ne sont pas responsables, cela a été dit, ni du déficit du pays, ni de l'endettement, en tout cas, pas les responsables principaux.

Après, il y a une deuxième question : « Comment on s'y prend ? ». Pendant des années et des années, il faut avoir l'honnêteté de le dire, la technique a consisté à réduire les dotations. Elle ne nous satisfaisait pas non plus, mais elle poursuivait les mêmes objectifs. Là, il y a une autre technique qui consiste à dire : « On va contractualiser ». Moi, je vais m'engager dans des négociations pour la contractualisation au titre de Mérignac pour une raison simple, c'est que si on ne contractualise pas, on a plus d'inconvénients que si on contractualise. Si on ne contractualise pas, on ne négocie pas. Donc, on ne négocie ni les taux, et on a vu qu'il y a une flexibilité sur les taux, on ne négocie pas non plus l'importance de la sanction si on ne respecte pas l'objectif de dépenses qui, de toute façon, sera imposé à toutes les collectivités, à celles qui acceptent, et à celles qui n'acceptent pas. Il y aura un objectif pour toutes les collectivités, mais si vous ne négociez pas, si vous dépassez, par exemple, d'un million les dépenses de fonctionnement qui vous ont été fixées, l'année suivante, on va vous reprendre un million - la « reprise », c'est le terme technique - sur les dotations de l'État, et donc, je pense que ce n'est évidemment pas de bonne gestion. Donc, je vais m'engager dans cette négociation. Je reste moi, fidèle partisan de la décentralisation. J'aurais préféré d'autres méthodes avec plus de confiance donnée aux collectivités territoriales qui devraient être davantage maîtresses de leurs finances publiques. Il semblerait qu'il y ait des propositions qui vont être faites. Je souhaite vraiment qu'elles aboutissent et que nous gagnions en autonomie fiscale, et que nous n'ayons pas tous les ans à négocier avec l'État. Dans d'autres pays, c'est le cas. Je pense que notre pays est suffisamment mûr aujourd'hui pour laisser plus de maîtrise à nos collectivités.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots pour dire que, moi, je trouve que cette contractualisation est plutôt une œuvre positive dans les rapports que les collectivités doivent avoir avec l'État parce qu'il n'y a pas 36 solutions. Nous savons bien que pour maîtriser les dépenses publiques, il faut que les collectivités, d'une manière ou d'une autre, maîtrisent les leurs. Le passé nous a fortement

pénalisés, fortement fait souffrir. Aujourd'hui, on nous propose une forme de pacte de confiance où les collectivités s'engagent raisonnablement, et l'État s'engage aussi à stabiliser ses concours. Cela me paraît très positif à tel point que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles qui n'est pas obligée de contractualiser a écrit à la Préfecture pour indiquer qu'elle-même était candidate à ce processus-là, et je crois que les collectivités, si elles veulent être audibles, doivent avoir une forme de réalisme dans leur comportement. On ne peut pas être éternellement critiques des actions de l'État et ne pas suivre un certain nombre de dispositifs quand ils vont dans le bon sens.

M. le Président Alain JUPPÉ : Là, ce sera un vrai contrat puisque vous êtes volontaire, ce qui n'est pas le cas pour les trois premiers. Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PUJOL. Il est midi et demi, mes chers collègues. J'espère que vous avez pris vos dispositions pour être libres jusqu'à 14 heures.

Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Oui, Monsieur le Président. Je vais être bref. Je crois que nous sommes, les uns et les autres, en charge de communes, vertueux dans la gestion de celles-ci. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, les gouvernements précédents nous ont fait les poches. Nous avons assumé avec courage et dignité. Nous avons maintenu la qualité de nos services publics. Nous avons pu quelquefois même en proposer d'autres à nos concitoyens. Cela, comme certains le disent, ne s'est pas fait sans difficulté. Nous avons dû réorganiser en interne et ce sont nos collègues fonctionnaires, ici présents pour certains, qui ont pu quelquefois en faire - passez-moi l'expression qui est un peu triviale - les frais. Si tel est le cas, nous les remercions de la qualité de leur implication à nos côtés. Je trouve que la méthode qui nous est proposée aujourd'hui est peut-être plus pernicieuse que la précédente, car vous parlez de contrat, moi, je continue à parler de contraintes. C'est une réforme qui ne passe pas par la loi donc, de fait, elle est plus pernicieuse, et elle aboutit à une perte d'autonomie de nos collectivités. Surtout si on rattache cela, cette contrainte, à la suppression de la TH (Taxe d'habitation) qui est l'outil fondateur de notre autonomie... en tant qu'élus, nous avons la possibilité de lever l'impôt et de dégager des politiques que nous considérons nécessaires pour nos concitoyens. Demain ou après-demain, du fait de la suppression de la TH, nous n'aurons plus cette autonomie. Et j'y vois là une manœuvre cachée, et donc pernicieuse de la part du Gouvernement qui pourrait aboutir à moyen, à plus long terme à la suppression de l'échelon communal, échelon de proximité absolument indispensable - et permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée - je le regrette, mais je ferai en sorte à mon petit niveau de le faire savoir pour éviter effectivement cet écueil qui se profile à l'horizon.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Je ne sais pas s'il se profile à l'horizon, mais vous aurez le soutien de Monsieur PUJOL.

M. Patrick PUJOL : Oui, Monsieur le Président, vous avez deviné. Je soutiens parfaitement les propos qui viennent d'être tenus. Je considère qu'aujourd'hui, on est dans un système de contraintes permanentes. On fait de l'amalgame. On considère tout le monde de la même façon, que ce soit la commune qui est en dépression du nombre d'habitants ou celle qui est en explosion du nombre d'habitants, on considère les choses de la même façon. Ce n'est pas 0,15 % qui vont changer quoi que ce soit dans les réalités des choses. Aujourd'hui, le Gouvernement nous incite à construire du logement de plus en plus, mais en même temps, il nous contraint sur nos dépenses de fonctionnement. À ce moment-là, on se demande comment on va pouvoir amplifier ou répondre aux besoins de

service public des nouvelles populations. Ce n'est pas acceptable d'être dans cette situation. Et donc, sur cette délibération pour la Métropole qui se sent contrainte d'arriver à un accord quelconque, je m'abstiendrai pour ne pas voter contre, mais je suis contre la méthode. Je l'ai déjà exprimé plusieurs fois, et je continuerai à me battre justement pour que l'autonomie des communes puisse être respectée et que l'on puisse avancer d'une manière positive, et non pas d'une manière, chaque fois, de plus en plus contrainte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Juste une petite précision. Tout ceci est l'application de la loi. On peut contester la loi, mais il y a une loi.

Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, Monsieur le Président, je ne vais pas redire tout ce qui a été dit. Il est tout à fait normal que les collectivités contribuent à la maîtrise de la dépense publique, et je ne crois pas avoir jamais entendu ici quelqu'un dire le contraire. Passe encore que l'on réduise les moyens, mais aujourd'hui, on guide aussi les trajectoires de dépenses. Et, en ce sens, dans un contrat, normalement, on est censé être volontaire du côté des deux parties. En l'occurrence, ce contrat est un contrat léonin, en ce sens qu'il y a une disproportion totale entre les droits que nous serions censés acquérir et nos obligations. Vous disiez tout à l'heure qu'il y a le confort de l'opposition, mais je vais rester cohérent avec moi-même. Donc, dans l'opposition dans une Assemblée et dans la majorité dans une autre Assemblée, je voterai contre cette disposition même si je comprends tout à fait les raisons gestionnaires qui poussent à signer, mais c'est sous la contrainte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Pas d'autres remarques ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je vous fais grâce de toute mon intervention, mais simplement pour dire qu'en tout cas, moi, je voterai pour. On peut pleurer sur le manque d'autonomie ou la perte d'autonomie des collectivités, mais nous avons eu 5 ans pour la renforcer. Cela n'a pas été fait. Idem pour la fiscalité. Je pense que pendant les 5 dernières années, on aurait pu faire une révolution de la fiscalité locale, mais elle n'a pas été faite. Aujourd'hui, je crois qu'au moins ce contrat a l'avantage de prévenir. Un homme prévenu en vaut deux, et je préfère malgré tout savoir comment je vais être mangé plutôt que de l'apprendre de façon diverse comme cela a été précédemment. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je crois que, comme l'a dit Monsieur ANZIANI, il y a plus d'avantages à signer que d'inconvénients, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette contractualisation. Il y a un point de vigilance sur lequel je rejoins, je crois que c'est Madame BOUTHEAU qui en a parlé, et je l'ai exprimé moi-même à Matignon lorsque le Premier Ministre est venu présider à la signature de ces accords. C'est que cela ne peut fonctionner que si l'État ne nous transfère pas des charges non compensées. Malheureusement, cet exercice auquel se sont prêtés tous les gouvernements depuis des décennies se poursuit. Je prends un seul exemple : le dédoublement des classes, pour l'instant, dans les zones d'éducation prioritaire, il est à la charge des communes. C'est une décision de l'État. Il va falloir peut-être que nous étendions certains de nos groupes scolaires parce que l'on ne peut pas toujours couper une classe en deux. Ce sera une dépense supplémentaire qui nous incombera. Donc là, on n'est pas dans la règle du jeu, malheureusement. Il faudra le faire savoir de façon rigoureuse.

Voilà. Monsieur BOBET, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Patrick BOBET : Deux remarques essentiellement. Moi, je ne pense pas que l'on soit sous une tutelle quelconque. C'est un cadre qui est compris des deux côtés, et je rejoins ce qu'a dit Jacques MANGON, je m'associe tout à fait à ses propos à 100 %.

Deuxièmement, je vous rappelle que cela concerne le budget principal et uniquement le budget principal, c'est-à-dire 64 % du budget. Cela veut dire que 36 % ne sont pas dans cette contrainte-là. Il faudrait quand même en être bien conscients. Et conclusion surtout, moi j'entends nos administrés tous les jours, ils nous demandent de la sobriété. C'est ce que nous faisons, et nous continuons de le faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je me dis que nous pourrions nous placer dans une autre hypothèse, c'est-à-dire que l'État ne nous mette aucune contrainte sur la progression de nos dépenses, et qu'il soit libre de ne pas nous donner plus de dotations. Et quelle est la solution alors ? Les impôts. Or, vous voyez l'allergie de nos concitoyens à toute augmentation de la fiscalité sous quelque forme que ce soit. Donc, d'une manière ou d'une autre, nous sommes conduits dans l'intérêt général à maîtriser nos dépenses.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Très rapidement, mais vous qui êtes professionnellement très branché sur ces questions, vous savez très bien que les aides de l'État, à l'origine c'était des dotations obligatoires.

M. le Président Alain JUPPÉ : Exact. Merci pour cette précision.

M. Max GUICHARD : Oui, mais faut-il la faire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne voudrais pas terminer sans remercier nos services des finances, et notamment le Directeur général des Finances dont on sait qu'il a reçu des trophées extraordinaires pour la qualité du travail réalisé. Tout ceci est d'une complexité qui dépasse l'imagination. Il faut être vraiment spécialiste pour s'y reconnaître. Nous avons la chance d'avoir de très bons spécialistes qui nous ont permis de bien négocier.

Je mets ceci aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-

PUECH, Monsieur PUJOL, Madame AJON,

Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-

SCHOTTE, Madame DELAUNAY, Monsieur

DUBOS, Madame FAORO, Monsieur

FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur

JOANDET, Madame TOURNEPICHE

Contre : Madame MELLIER, Madame

BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur

DELLU, Monsieur FEUGAS, Monsieur

GUICHARD, Madame JARDINE, Monsieur

PADIE

Et nous passons à la délibération suivante.

Mme Christine BOST : La délibération suivante concerne la Maison de santé Bagatelle et la garantie.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est Monsieur BOBET qui rapporte.

M. BOBET

(n°40) TALENCE - Fondation Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle (MSPB) - Travaux de réhabilitation et de construction au sein de la MSPB, dans le cadre du regroupement de cet établissement et de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, située 201, rue Robespierre - Emprunt d'un montant de 18 000 000 euros, de type PSPL, auprès de la CDC - Garantie à hauteur de 1/3, soit 6 000 000 euros - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, j'imagine que s'il y a eu dégroupement, c'est pour aborder l'opportunité de l'opération elle-même, c'est-à-dire le rapprochement de Robert Picqué et de Bagatelle dans le cadre de cette opération BAHIA dont on a déjà discuté qui nous paraît être une opération d'intérêt général. Bien sûr, cela pose le problème du devenir du site de Robert Picqué, et je sais que le Maire de Villenave-d'Ornon y est très vigilant. Ceci implique pour la Métropole, comme d'habitude un certain nombre de dépenses connexes en matière de voirie, en matière de stationnement. Mais enfin, je pense que cela permettra à ce secteur de notre agglomération de disposer d'une offre hospitalière de qualité.

Qui souhaite s'exprimer ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit plutôt du principe en fait et non pas de ce que vous venez de dire concernant cette délibération à laquelle il convient d'associer la délibération n°52 qui porte également sur une garantie d'emprunt pour le même projet. Nous nous apprêtons donc à autoriser notre établissement à accorder sa garantie pour un emprunt de 6 millions d'euros contracté par la Fondation Bagatelle dans le cadre du projet BAHIA. Comme nous l'avons déjà exprimé à maintes reprises, le maintien d'une offre de santé publique ou *a minima* de secteur 1 dans cette partie Sud de l'agglomération est absolument indispensable au regard des besoins et de l'évolution démographique dans cette zone. Néanmoins, ces deux délibérations nous interpellent à plusieurs titres. Cet octroi de garantie est tout à fait exceptionnel et dérogatoire comme le mentionne d'ailleurs la délibération puisqu'en principe, notre règlement d'intervention s'applique aux opérations de logement social. Eu égard à l'historique de ce dossier, et au rôle joué par l'État tant dans la genèse que dans le montage juridique et financier, il est tout de même aberrant que ce soit aux collectivités locales de garantir ces emprunts pour maintenir une offre de santé sur le territoire. Si un partenaire public devait être sollicité, ce serait plutôt l'État. De plus, ne serait-ce pas mettre le doigt dans un engrenage ? Demain, ne demandera-t-on pas de garantir les emprunts de toutes les structures de santé sur le territoire ?

Enfin, cette demande de la part des porteurs du projet BAHIA interroge tout de même quant à la solidité financière du projet lui-même puisque même la Caisse des Dépôts demande la garantie des collectivités. À cet égard, nous avons lu avec attention le bilan de la garante désignée dans le cadre de la concertation préalable liée à la déclaration de projet. Nous avons notamment relevé plusieurs éléments significatifs. Elle attire l'attention sur le fait que l'emprunt de 72 millions d'euros pour la réalisation de l'opération est censé être en partie assuré par une contribution annuelle du Ministère de la Défense au titre de l'utilisation des locaux, et à un financement annuel du Ministère de la Santé, ce dernier étant qualifié « en cours d'étude ». Elle interroge sur le choix du site de Bagatelle au détriment de celui de Robert Picqué qui ne cesse de poser question au regard des fortes contraintes existantes sur ce périmètre et de son adaptabilité ultérieure aux évolutions démographiques. Et enfin, elle regrette la durée très courte de la concertation, trois semaines, qui l'amène à recommander d'apporter des réponses plus étayées aux citoyens, et à poursuivre la concertation.

Aussi, malgré tous ces éléments, et observations critiques, nous tenons à réaffirmer notre souhait de ne pas mettre en péril le maintien de la 2^e offre de santé de l'agglomération. C'est pourquoi, malgré ces interrogations de principe, le groupe des Écologistes vote pour cette délibération à l'exception de l'abstention de notre collègue Pierre HURMIC.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DELLU ?

M. Arnaud DELLU : Monsieur le Président, mes chers collègues, je le redirai encore une fois, oui, c'est vrai, ce projet n'est sans doute pas le projet idéal et parfait auquel chacun aurait pu rêver dans le cadre d'une politique de santé publique sur notre agglomération. Néanmoins, je pense que c'est le meilleur compromis auquel nous pouvions aboutir, non seulement en tant que citoyens, mais également en tant qu'acteurs locaux sur notre agglomération. Certes, il y a des réserves auxquelles ma collègue Sylvie CASSOU-SCHOTTE a fait référence, mais néanmoins, l'ensemble du projet est relativement bien monté. On pourrait effectivement s'interroger sur le fait que l'État ne donne pas sa garantie, alors que, que je sache, il y a quand même des compétences de l'État en matière de santé publique même s'il y a aussi des contrats locaux de santé. Néanmoins, je pense qu'il y a eu une attitude intelligente, positive et constructive de l'ensemble des collectivités qui apportent conjointement leurs garanties à ces emprunts, qui au demeurant, pour ce qui est de la Caisse des Dépôts, pour répondre à notre collègue est systématique. Donc, ce n'est pas spécifiquement lié. Néanmoins, j'attire aussi l'attention des collègues sur le fait qu'il faut insister sur l'utilité publique en matière de santé publique de ce projet particulier. Nous avons des médecins salariés, des tarifs conventionnés sans dépassement, etc. Donc, ce n'est pas non plus la porte ouverte au profit privé en matière de santé, et cela doit, bien évidemment, rester exceptionnel et dérogatoire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a d'autres demandes de parole ? Bien. Je mets donc aux voix ce projet de délibération. Qui vote contre ? Le groupe communiste. Qui s'abstient ? M. HURMIC. Merci.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Nous continuons, Madame BOST.

Mme Christine BOST : Avec Monsieur EGRON concernant la régie PARCUB et la fin de fonctions du Directeur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le Vice-président.

M. EGRON
(n°57) Régie personnalisée PARCUB - Fins de fonctions du Directeur- information

M. Jean-François EGRON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Personne.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité

Mme Christine BOST : Dossier suivant : rapporteur Jacques MANGON qui concerne la mise en œuvre d'un protocole foncier entre la Ville de Bordeaux et AQUITANIS pour le renouvellement urbain du quartier du Grand Parc.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. MANGON
(n°59) BORDEAUX - Renouvellement urbain du quartier du Grand Parc - Mise en œuvre d'un protocole foncier avec la ville de Bordeaux et Aquitanis - Décision - Autorisation -

M. Jacques MANGON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Sur le Grand Parc, je ferai une intervention brève. Nous en reparlerons en Conseil municipal. Je voudrais quand même tempérer l'enthousiasme de Monsieur MANGON qui dit que c'est vraiment formidable ce renouvellement urbain qui dure depuis des années. En effet, il y a eu le GHI (Résidence Gounod, Haendel et Ingres), c'est vrai, cette rénovation mérite d'être saluée et je salue en particulier AQUITANIS, mais au total, cela fait quand même 23 ans, c'est-à-dire le temps du mandat de notre Président à la Mairie du Bordeaux que nous avançons à la vitesse neurologique, je veux dire celle de la rénovation des neurones, et, malheureusement, elle n'est point rapide. Donc, 23 ans, pendant lesquels nous avons laissé la plus belle réalisation, en tout cas la plus innovante, de Jacques CHABAN-DELMAS devenir quartier populaire comme les autres parce que l'on

a laissé fermer tous les équipements emblématiques qui faisaient de ce quartier une véritable évolution et presque même une révolution urbaine. Il y avait d'ailleurs un autre caractère à cela. Je connais peu de maires de la sensibilité de Jacques CHABAN-DELMAS, sensibilité politique, qui installent presque en cœur de ville un quartier à 80 % d'habitat social. Je pense que nous devrions nous souvenir de cette innovation et de ce caractère extrêmement positif dans les périodes que nous connaissons maintenant. On a mis 23 ans à découvrir, et c'est un peu la base de ce schéma, que le Grand Parc n'avait pas de bons débouchés sur la ville, et que ses accès, ses voies de circulation n'étaient pas très favorables à l'inclusion dans cette ville.

Je dois dire que ce plan de rénovation urbaine, nous le connaissons depuis assez longtemps. C'est l'ancien Directeur de l'A'Urba, actuellement décédé, ce qui déjà donne la longueur de temps, Francis CUILIER qui me l'a présenté pour la première fois, et nous en avons parlé avec Madame CAZALET qui a la délégation. Elle en a parlé pendant plusieurs années consécutives aux habitants du Grand Parc qui commençaient à trouver que la répétition était moins favorable que la scène elle-même qui, aujourd'hui, se fait jour. Donc, nous reparlerons de ce plan.

Je trouve d'ailleurs que la délibération qui a été présentée était assez peu fournie, et ce n'est qu'au dernier moment que j'ai pu obtenir des documents complémentaires, en particulier sur un point qui est la question du stationnement dans cette partie de Bordeaux qui, vous le savez, s'illustre particulièrement pour les faibles revenus de ses habitants puisque c'est 23 000 euros annuels en comprenant le quartier Paul Doumer qui est un peu supérieur, alors que, par exemple, pour le quartier de Caudéran, c'est 33 300 euros.

Cela m'amène à dire, concernant la question du stationnement, deux points.

- Premièrement, que ce problème du stationnement au Grand Parc plaide vraiment pour une vision métropolitaine du stationnement. Alors, je sais que plusieurs de nos Maires de la Métropole ne sont pas très emballés par cette idée – entre nous, je les comprends – quand ils voient l'évolution hiératique qui a dirigé les problèmes de stationnement à Bordeaux. Mais néanmoins, le stationnement résidentiel payant pour un quartier Politique de la ville est difficile à concevoir quand on sait, par exemple, qu'au Bouscat, c'est-à-dire de l'autre côté de la rue, pratiquement, le stationnement n'est pas payant.
- Deuxième point, j'aurais voulu que Monsieur le Président, notre Maire à nous Bordelais, considère, avec la même attention, le mécontentement des habitants du Grand Parc, de Bordeaux Sud, de la Bastide que celui en termes de stationnements des habitants du quartier de Caudéran ou du quartier de Saint-Augustin. C'est tout l'inverse qui s'est passé. Monsieur le Maire, ce renouvellement urbain est comme les choses très attendues positif, nous le voterons, mais personnellement, j'aurais préféré le voter il y a 20 ans.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, du temps de CHABAN aussi peut-être. Madame CAZALET.

Mme Anne-Marie CAZALET : Oui, Monsieur le Maire, je vais répondre assez brièvement à Madame DELAUNAY.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, dites-nous la vérité sur ce qui s'est passé depuis 10-15 ans dans le secteur du Grand Parc.

Mme Anne-Marie CAZALET : Les 23 ans auxquels elle fait allusion, je suppose que Madame DELAUNAY réduit une fois encore le quartier du Grand Parc à la salle des fêtes qui, effectivement, est bien restée 23 ans...

Je vais simplement revenir un tout petit peu en arrière, non pas de 23 ans, mais de moins de 10 ans, à savoir à cette étude de l'A'Urba qui a été réalisée et qui a pris 2 ans et qui a laissé apparaître les faiblesses et les forces de ce quartier. Les forces de ce quartier, elles sont d'une évidence telle que personne ne les remet en cause à part vous, Madame, à savoir que le taux d'équipement est trois fois supérieur en moyenne au taux de la Ville de Bordeaux. Donc, vous parlez de ce quartier comme d'un quartier déshérité qui manque d'équipements et pour lequel nous laissons en souffrance ses habitants. Je crois qu'il faudra, là encore, que vous revoyiez un tout petit peu votre position, que vous repreniez votre bâton de pèlerin et que vous regardiez comment on fonctionne dans ce quartier.

Deuxième chose, l'étude de l'A'Urba a donc abouti effectivement à la volonté commune entre la Ville et la Métropole de la mettre en place. Je l'ai présentée en détail, et je vous remercie, je vous rends grâce de le signaler. Effectivement, dans ce quartier, comme dans le reste de Bordeaux, nous fonctionnons avec une véritable concertation avec les habitants. Donc, je l'ai présentée à plusieurs occasions, non seulement dans son projet initial, mais surtout dans ses évolutions en l'amendant évidemment des demandes et des attentes des riverains.

Le stationnement aujourd'hui dans le quartier du Grand Parc est une difficulté, vous avez raison de le signaler. Nous arrivons à un résultat qui, là encore, sera certainement, je pense, assez intéressant à étudier, à savoir la mise en coordination de l'intégralité des parkings des bailleurs qui vont faire appel à un opérateur. Ils vont fournir ainsi les moyens qui sont les leurs. S'y ajoutera bien évidemment, le parking de 350 places que nous construisons sur le quartier du Grand Parc grâce à la Métropole avec PARCUB qui va donc mettre en harmonie l'intégralité des places de façon à répondre au mieux aux attentes de ces riverains. Il y a eu une étude faite par une entreprise indépendante qui laisse entrevoir des solutions qui seront plus que satisfaisantes et qui devront couvrir avec le stationnement résident dans le quartier sur voirie l'intégralité des besoins actuels. Évidemment, je ne parle que de l'actualité.

Que vous dire d'autre ? Nous aurons certainement l'occasion d'avoir ce débat à nouveau en Conseil municipal et nous entrerons peut-être plus en détail dans tout ceci, mais je voudrais revenir sur cet échange foncier qui est important que vous avez balayé d'un revers de manche pour voir bien évidemment tous ces points négatifs, et dire que cet échange foncier qui se fait sans soulte, avec un protocole qui a été accordé, bien sûr sans enjeux financiers, permettra à chacun des opérateurs que vous avez cités – la Ville, la Métropole et AQUITANIS – d'avoir un foncier beaucoup plus cohérent, de mener à bien l'intégralité des actions dont j'ai parlé très rapidement. Pour mémoire et de façon très synthétique, ce protocole que nous signons aujourd'hui, ou que nous vous soumettons aujourd'hui aura un solde négatif pour la Ville de 319 m², un solde positif pour la Métropole de 139 m², et un solde positif pour AQUITANIS de 180 m². Voici l'enjeu.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Madame. Ce quartier du Grand Parc est un beau quartier. Il a bénéficié, depuis une dizaine d'années, de beaucoup d'innovations. Il y a une crèche neuve, deux EHPAD nouveaux (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), qui ont été construits depuis 10 ans, une piscine neuve. Il n'y a pas eu beaucoup de piscines neuves dans Bordeaux ni dans l'agglomération. C'est un quartier où les bâtiments d'AQUITANIS ont été magnifiquement réhabilités. Donc, non seulement il n'a pas été abandonné, mais il a été d'ores et déjà bien mis en valeur, et on va continuer

avec un projet très ambitieux. J'ai oublié de signaler l'arrivée du tramway tout près du Grand Parc qui le relie évidemment au centre-ville.

La salle des fêtes sera une très, très belle réussite, inaugurée à la fin du mois de juin. Je crois que ce sera un équipement tout à fait magnifique, non seulement pour le quartier, mais à l'échelle de l'agglomération. Ce qui a été fait dans le Grand Parc, je voudrais en féliciter les équipes sur place, et en particulier l'équipe d'Anne-Marie CAZALET qui s'est dévouée sans compter pour l'amélioration de ce quartier.

Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Monsieur le Président, je n'ai pas de remarques particulières sur ce protocole foncier. La rénovation du quartier du Grand Parc, comme vous venez de nous le dire, est une belle opération en termes de qualité de logements livrés. Une rénovation qui ne s'est cependant pas faite sans heurts avec les habitants qui sont bien souvent dans une situation sociale difficile. Cela a été rappelé à plusieurs reprises. Cette situation sociale aurait, selon nous, dû conduire à une réflexion particulière concernant la mise en œuvre du stationnement payant dans ce quartier.

Il est de ce point de vue assez frappant de constater que votre décision, Monsieur JUPPÉ, de geler la mise en place du stationnement payant hors boulevards, conduit de fait à l'imposer au quartier du Grand Parc, le plus socialement défavorisé parmi les quartiers concernés et au sein duquel le collectif de résidents développait une argumentation similaire à celles des autres quartiers.

La question du stationnement n'est pas simple, nous en convenons, et c'est pour beaucoup la responsabilité des bailleurs sociaux, dont AQUITANIS. Il faudra bien que la voiture laisse la place aux couloirs de bus, aux vélos et autres modes actifs de déplacement, mais ceci doit se faire dans la concertation et avec une prise en compte de la spécificité des quartiers. À ce titre, notre Conseil a voté en juillet 2016 une subvention pour une étude sur le stationnement au Grand Parc. Il serait intéressant que les élus, les habitants, et les associations puissent disposer des conclusions de cette étude pour s'inscrire dans la construction de réponses nécessaires, car le Grand Parc présente aussi la caractéristique d'accueillir de nombreuses entreprises, et donc, leurs visiteurs et salariés. Les transports en commun actuels ne peuvent répondre correctement à l'ensemble de ces besoins et l'offre de parking collectif semble nettement insuffisante. Nous en appelons donc à une concertation prolongée aussi sur le Grand Parc pour trouver des solutions qui respectent les habitants, et qui encouragent vraiment les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne vais pas prolonger le débat, je le répète, nous ne sommes pas au Conseil municipal de Bordeaux. Je voudrais simplement préciser qu'en ce qui concerne le stationnement, ce quartier présente deux difficultés.

- Premièrement, un stationnement de voitures venues de l'extérieur qui utilisent le Grand Parc comme un parc de stationnement à la journée, avec des voitures ventouses, dénoncé en permanence par les habitants du quartier qui n'arrivaient pas à trouver de places pour stationner. La mise en place du stationnement résident a pour objectif précisément de libérer des places occupées par ces voitures ventouses.
- Deuxièmement, le stationnement dans les immeubles des bailleurs sociaux, c'est eux qui ont pris en charge ce problème en résidentialisant les parkings qui leur

appartiennent et qui sont joints aux logements, et cette politique de résidentialisation a été naturellement discutée avec les habitants de ces différents immeubles.

Voilà la logique de la politique de stationnement qui a été mise en place sans oublier le parc de 300 places en ouvrage qui est en cours de construction, et qui est partiellement financé par la Polyclinique de Bordeaux Nord qui l'utilisera aussi pour ses visiteurs ou patients.

Madame DE FRANÇOIS avait demandé la parole là-dessus ?

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Oui, puisque nous en étions au vote, Monsieur le Président, simplement je ne peux pas participer en tant que Présidente d'AQUITANIS au vote de cette délibération et de la suivante.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est bien dommage puisqu'AQUITANIS a fait un très bon travail dans ce quartier.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Exactement et est très fier d'avoir l'Équerre d'argent qui est une récompense...

M. le Président Alain JUPPÉ : De très, très grande qualité.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui est contre alors cette délibération ? Abstentions ? Je me réjouis de cette belle unanimité et nous continuons.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame DE
FRANÇOIS**

Mme Christine BOST : Bien. Le dossier 61 est regroupé.

M. le Président Alain JUPPÉ : Oui, je dois m'assurer simplement qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier ? Il est donc considéré comme adopté par regroupement. Il faut quand même le préciser. Je vous remercie.

M. MANGON

(n°61) Etablissement public foncier Nouvelle Aquitaine - conventions opérationnelles portant sur le thème de l'habitat entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine- Décision - Approbation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame DE
FRANÇOIS**

Mme Christine BOST : Le dossier 65 présenté par Clément ROSSIGNOL concerne l'association « Le bocal local » et l'attribution d'une subvention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°65) Association "Le bocal local" - Dynamiques des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs - Subvention - Décision - Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne voterons pas cette dépense consacrée à une activité agricole. 100 000 euros d'argent public pris aux assujettis de la Métropole alors qu'en même temps des agriculteurs se suicident parce qu'ils n'arrivent pas à faire vivre leurs familles à cause des charges qu'ils subissent à quelque chose d'indécent. De plus, dans le budget prévisionnel de cette association consacrée à cette opération, 89 % des dépenses sont imputées aux charges de personnel. Dépenser autant d'argent au profit quasi-exclusif d'une association me semble contraire à l'intérêt général. Nous ne voterons pas cette dépense.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, je crois que ce n'est pas la peine d'argumenter longuement.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : C'est juste pour dire que cela n'a rien à voir. Là, en fait, ce sont des jardins partagés en pied d'immeuble qui permettent de créer du lien social, et le bien-vivre dans les quartiers. Donc, c'est au contraire une très belle opération. Par ailleurs, Béatrice DE FRANÇOIS va nous exposer dans un Conseil ultérieur une politique agricole, développement d'une politique agricole dans notre agglomération qui sera très ambitieuse, j'en suis sûr.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a une chose qui m'a inquiété dans l'intervention de Monsieur JAY, c'est que si on fixe un principe de ne plus subventionner les associations qui ont du personnel, « Bonjour les dégâts », cela va faire des malheurs.

Qui est opposé à part Monsieur JAY à cette délibération ? Pas d'abstentions non plus ?

Majorité
Contre : Monsieur JAY

Délibération suivante.

Mme Christine BOST : Les deux délibérations suivantes portées par Monsieur PUJOL concernent les sécurisations de voirie. Monsieur JAY propose de faire une intervention commune.

M. PUJOL

(n°67) Le Haillan - Sécurisation de l'avenue de Magudas entre la station de tramway et le giratoire sur l'avenue de Magudas à l'angle de la rue des Berles - FA N°1 du Codev 2015-2017 - Eclairage public - Fonds de concours - Convention - Décision - Autorisation

M. PUJOL

(n°68) Gradignan - Requalification du carrefour Monjous/Juin - Projet de voirie - Avril 2018 - Confirmation de décision de faire - Décision - Approbation

Patrick PUJOL présente les rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, c'est toujours dans le cadre de la sobriété. Le développement durable impose une modération dans les constructions et les nouveaux aménagements. Année après année, les constructions s'accumulent qui modifient les paysages, l'environnement, stérilisent de nouvelles terres et génèrent des dépenses d'entretien de réparation, d'électricité, etc. Est-il possible d'avoir une réflexion d'ensemble pour freiner ces dépenses ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Monsieur PUJOL ?

M. Patrick PUJOL : Non, je n'ai rien à ajouter à cette intervention-là, excusez-moi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je mets aux voix ces deux délibérations. Qui est contre ? Monsieur JAY. Les deux. Très bien. Abstentions ? Il n'y en a pas.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

On passe à la suivante, la 73.

Mme Christine BOST : Les 5 délibérations suivantes présentées par Monsieur DUCHÈNE concernent les opérations « 50 000 logements ». Et si j'ai bien compris également Monsieur JAY fait une intervention globale ?

M. DUCHENE

(n°73) Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Secteur Marne - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) - Approbation - Autorisation

M. DUCHENE

(n°74) Programme 50 000 logements - LE HAILLAN - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de Ville - Approbation du Programme des équipements publics (PEP) - Décision - Autorisation

M. DUCHENE

(n°75) Programme 50 000 logements - LE HAILLAN - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Cœur de ville - Désignation de l'aménageur, traité de concession, délégation du droit de préemption urbain - Décision - Autorisation

M. DUCHENE

(n°76) Programme 50 000 logements - GRADIGNAN - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Approbation du Programme des équipements publics (PEP) - Décision - Autorisation

M. DUCHENE

(n°77) Programme 50 000 logements - GRADIGNAN - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Approbation du Traité de concession, délégation du Droit de préemption urbain (DPU), convention tripartite - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente les rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : Avec l'autorisation de Monsieur DUCHÈNE, je vais donner tout de suite la parole à Monsieur JAY pour qu'il nous explique ses objections auxquelles vous répondrez.

Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, les intérêts des habitants et des contribuables de la Métropole nous paraissent menacés par le projet pharaonique des 50 000 logements. L'objectif d'une Métropole à un million d'habitants paraît déraisonnable. Il nous semblerait plus logique de consacrer une partie de ces moyens au développement de notre bassin d'entreprises pour améliorer les revenus des habitants actuels plutôt que d'engager la collectivité dans un projet démesuré qui va, bien sûr, attirer une nouvelle population, mais surtout impacter les finances locales et les conditions de vie, l'environnement, etc. Les besoins collectifs induits seront considérables, comme, par exemple, en matière de transport, déjà congestionné, d'équipements collectifs - écoles et sport - de besoins en eau, en traitement des eaux usées, traitement des ordures ménagères, etc., qui va payer tous ces équipements ? Bien sûr, les contribuables. Qu'est-ce qui a fait l'attrait de Bordeaux ? Son architecture, son environnement, sa population de qualité. C'est aussi sa taille, la proximité des terroirs et de la mer. Avec la politique que vous menez, nous aurons Paris à Bordeaux, l'allongement des distances, l'impossibilité de stationner, les embouteillages permanents et une fiscalité difficile à supporter. Au lieu de viser un million d'habitants, visons l'excellence économique, intellectuelle, avec les universités et la recherche et la qualité de vie que nous donne la proximité de nos terroirs. Sachons garder le caractère bordelais à Bordeaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DUCHÈNE.

Michel DUCHÈNE : Je n'ai rien à ajouter de particulier, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà une réponse très synthétique. Écoutez, nous avons déjà abordé tout à l'heure la question de la Métropole millionnaire, de la densification, du contrôle de la croissance démographique de notre agglomération. Ce n'est pas une raison pour arrêter ce projet qui n'a rien de pharaonique, mais qui, au contraire, peut être même en dessous des besoins des 50 000 logements.

Je mets aux voix l'ensemble de ces 5 délibérations. Monsieur JAY vote contre. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ou des abstentions ? Elles sont donc adoptées. Je vous remercie.

Les affaires n°73,74 et 75 :

Majorité

Contre : Monsieur JAY

Les affaires n°76 et 77 :

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur JAY

Mme Christine BOST : La délibération 80, également présentée par Monsieur DUCHÈNE sur l'aménagement d'un giratoire, Route de Toulouse pour Bagatelle.

M. DUCHENE

(n°80) Talence - Route de Toulouse - Aménagement d'un carrefour giratoire - Projet urbain partenarial entre Bordeaux Métropole et la Maison de santé protestante Bagatelle (MSPB) - Décision - Autorisation

M. Michel DUCHÈNE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : La Métropole s'est engagée à réaliser ce giratoire qui est nécessaire pour faciliter l'accessibilité au projet BAHIA. Nous poursuivons aussi nos travaux sur la réalisation de parcs de stationnement, et notamment sur l'emprise mise sinon à disposition, en tout cas proposée par la Mairie de Bègles et qui facilitera la réalisation du projet.

Qui est-ce qui avait demandé la parole ? Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, vu l'heure, je réduis drastiquement mon intervention initiale. Pour nous, malgré vos explications, Monsieur le Président, il est incompréhensible que cette délibération passe sans que le Conseil métropolitain ait eu connaissance des conclusions de la concertation. La garante de cette concertation a pourtant clairement écrit dans son bilan qu'une majorité de citoyens, riverains, souhaite que le groupement physique puisse se faire sur le site de Robert Picqué. Elle révèle que malgré une participation citoyenne massive, nombre de questions n'ont pas trouvé de réponses suffisamment étayées et que le projet n'a pas bougé d'un pouce à

l'issue de cette concertation. Elle recommande donc de nouvelles étapes de concertation, c'est-à-dire l'inverse de la précipitation dont notre établissement fait preuve aujourd'hui. Nous demandons donc la poursuite de celle-ci. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres interventions ? Monsieur DELLU.

M. Arnaud DELLU : Oui, juste pour rappeler que cet aménagement s'intègre parfaitement dans les objectifs de fluidification de la Route de Toulouse.

M. le Président Alain JUPPÉ : Exact. Dossier difficile. Je crois que l'on va enfin avancer Route de Toulouse puisque les 3 Maires concernés, Bègles, Villenave-d'Ornon et Talence ont fini par se mettre d'accord.

Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, je veux juste ajouter sans rallonger les débats que la concertation se poursuit à la fois au niveau de Bagatelle et de la Ville de Talence concernant tout ce qui est circulation, stationnement et intégration du projet pour les riverains. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Qui vote contre alors ce projet de délibération ? Le groupe communiste vote contre ou s'abstient ? Monsieur GUICHARD, oui.

M. Max GUICHARD : Quand même, c'est un peu fort de café. Il y a une enquête publique, cette enquête publique remet en cause totalement le projet. Et ce n'est pas que moi qui le dis ainsi. C'est Madame Julie DUMONT que je n'ai pas rencontrée, mais dont j'ai les écrits dans la délibération. Et on passe là-dessus. À quoi servent les enquêtes publiques ? Voilà, c'est tout.

M. le Président Alain JUPPÉ : Les enquêtes publiques sont très utiles à condition de les lire avec des lunettes non déformantes, ce qu'a fait Madame IRIART.

Mme Dominique IRIART : Oui, sans rallonger encore une fois. La garante simplement fait un rapport à l'issue de la concertation qui a eu lieu. Rapport qu'elle a transmis à Bordeaux Métropole pour des réponses. Réponses qui sont en cours de diffusion. Elle émettra son rapport définitif à l'issue.

Deuxièmement, effectivement, je pense que vous déformez un petit peu ses propos. Elle a fait une concertation lors d'une réunion publique sur la Commune de Talence qui avait pour objectif la modification du PLU. Il se trouve que dans le cadre de cette concertation, un certain nombre de personnes ont posé des questions qui n'avaient pas trait à l'objet à proprement parler de la concertation. Elle les a prises en compte, et elle a accepté qu'il y ait des discussions sur le sujet BAHIA. Néanmoins, la concertation et l'enquête publique avaient un objectif bien précis, c'était la mise en conformité du PLU (Plan local d'urbanisme). C'était cela l'objet de la concertation. Et là, je suis affirmative, il n'y a absolument aucune réserve. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : De toute façon, nous sommes tous des pratiquants convaincus de la concertation. Il n'est pas question de remettre en cause ce projet. Il est le résultat d'un long travail entre le Ministère de la Défense, la Mairie de Talence et celle de Villenave-d'Ornon. La concertation peut porter sur les modalités d'application ou de mise en œuvre sur notamment les questions d'accessibilité, mais il n'est pas question de repartir à zéro sur ce projet qui est un projet d'intérêt général.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, juste deux secondes. Je vous entends Madame, c'est-à-dire que la concertation a été dépassée par les gens qui ont participé et qui sont venus exprimer leur avis qu'ils n'avaient pas pu formuler autrement sauf ceux qui l'ont exprimé au travers des comités de soutien. Mais quand on fait une concertation, on prend un risque. Je dirais à mon ami, Maire de Saint-Médard-en-Jalles, lorsqu'il a fait sa concertation, il a pris un risque et la concertation a abouti à un vote positif. Quand on fait une concertation, il faut savoir que l'expression des gens, on ne la guide pas.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, non, non, ce n'est pas cela la concertation. La concertation consiste à écouter les différents points de vue qui n'expriment pas toujours l'intérêt général, mais parfois et même souvent des intérêts particuliers, et au bout de la concertation, il appartient à l'autorité démocratiquement investie de prendre sa décision en intégrant les observations des uns et des autres, mais au nom de l'intérêt général et pas au nom des intérêts particuliers.

On va s'arrêter là parce que Madame IRIART a déjà donné des éléments de réponses. Vous votez contre ? Bon. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Pas d'abstentions ? Merci.

Majorité
Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

On continue.

Mme Christine BOST : On continue avec Madame TERRAZA concernant la subvention de fonctionnement à Vélo-Cité pour l'organisation de la Fête du vélo.

Mme TERRAZA

(n°82) Association Vélo-Cité - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la Fête du vélo 2018 - Convention - Décision - Autorisation

Mme Brigitte TERRAZA présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Monsieur JAY.

François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne voterons pas cette subvention.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est un « Nous » de majesté, là.

M. François JAY : Je représente une sensibilité politique qui dépasse le nombre de représentants que nous avons ici. Excusez-moi. Nous voterons contre cette subvention. Nous pensons que cette Fête du vélo ne présente pas un intérêt qui mérite cette subvention. L'autofinancement est très faible et ce qui est demandé aux contribuables est trop important. Il serait, à notre avis, intéressant de travailler sur le problème de la dangerosité de la pratique du vélo dans Bordeaux. J'en profite pour parler, par exemple, de la Rue David Johnston entre les Boulevards et le Jardin public où les cyclistes sont conduits à traverser trois fois le flot de voitures. C'est quand même assez dangereux. D'une façon générale, il y a un travail à faire pour améliorer les conditions de circulation des vélos. Ce serait, à notre avis, plus important que de donner de l'argent à la Fête du vélo.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame TERRAZA, on ne prolonge pas trop le débat.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, moi, je prends la rue David Johnston, il y a une bande cyclable qui, en plus, est sécurisée. Pour moi, il n'y a pas de problème.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il faut y réfléchir parce que l'on pose tellement de contraintes à tout le monde que cela finit par exploser mais il faudrait inciter quand même les parents à mettre des casques sur la tête de leurs enfants lorsqu'ils se déplacent en vélo.

Mme Brigitte TERRAZA : Pour les enfants, c'est obligatoire.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est obligatoire pour les enfants ? Alors ce n'est pas toujours pratiqué.

Mme Brigitte TERRAZA : Justement, l'association Vélo-Cité travaille beaucoup sur le Code de la rue et sur l'apprentissage du vélo. Donc, bien entendu, on rappelle toutes ces mesures de sécurité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas que les enfants. Moi, j'ai le cas d'une collaboratrice adulte qui n'a dû sa survie, suite à un très grave accident de vélo, qu'au port du casque. Là, il faut laisser un peu de liberté aux adultes, mais il faut être vigilants sur les enfants.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Il faut faire attention. Je suis pour le casque mais j'ai vu dernièrement une émission, en Allemagne, c'est un pays développé, où les enfants un peu turbulents, on leur mettait des sacs de sable pour qu'ils bougent moins. Pas sur la tête, mais sur le corps.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ne faisons pas de surenchère de la réglementation. On ne va pas se dissiper, il est trop tard, mais ce qui me fait sourire un peu maintenant, c'est qu'il y a une loi qui va obliger pour les restaurants de donner un *doggy bag* à tous leurs clients. C'est extraordinaire ! Même si on n'a pas envie de finir son plat, on sera obligé de le rapporter à la maison dans une poche.

Bien. Revenons à des choses sérieuses.

Cette délibération sur Vélo-Cité, j'imagine, à part Monsieur JAY a l'assentiment général ? Très bien. On continue.

Majorité
Contre : Monsieur JAY

Mme Christine BOST : Madame WALRYCK va nous parler du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site du Bourgailh à Pessac.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame WALRYCK.

Mme WALRYCK

(n°88) Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge du Bourgailh sur la commune de Pessac - Déclaration de projet et mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) - Déclaration d'intention - Décision - Autorisation

Mme Anne WALRYCK présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne voterons pas ce projet. Nous préférons un espace naturel. Il n'y a pas de solutions de stockage de l'électricité. Toute production intermittente d'électricité oblige l'exploitant à installer une production complémentaire coûteuse en énergie importée, en général du gaz. L'énergie renouvelable n'est pas vraiment vertueuse, bien au contraire. Le matériel vient généralement de Chine, et l'énergie de complément, le gaz, est achetée à des pays qui ne sont pas des modèles de démocratie entraînant en plus une dépendance politique détestable. Nous avons vu ce qui s'est passé quand le dictateur russe a coupé le robinet de gaz à l'Ukraine. La Cour des comptes l'a rappelé dans son dernier rapport : les énergies renouvelables sont une aberration économique et environnementale. Faisons des économies, laissons la nature fixer le carbone en laissant cet espace naturel.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Je voulais juste inviter Monsieur JAY à venir au Bourgailh pour voir quelle est la qualité de l'espace naturel qui sera occupé par les panneaux photovoltaïques. Je rappelle que c'est sur une colline qui est constituée par des déchets puisque c'est le site d'une ancienne décharge communautaire sur laquelle on ne peut strictement rien faire pousser parce qu'il y a une sorte d'enveloppe étanche qui ne doit surtout pas être percée

par des racines. Donc, on ne prend strictement rien à l'espace naturel, au contraire, on permettra d'avoir une vocation écologique pour quelque chose qui n'a rien d'écologique.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je suggère une visite guidée.

Qui est contre cette opération ? Monsieur JAY. Personne d'autre ? Merci.

Majorité
Contre : Monsieur JAY

Mme Christine BOST : Madame VERSEPUY pour le versement d'un fonds de concours concernant la piscine d'Ambarès-et-Lagrave. Comme elle est partie, alors c'est Monsieur HÉRITIE lui-même qui présente.

M. HERITIE
(n°93) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune d'Ambarès-et-Lagrave - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

M. Michel HÉRITIE présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est le groupe communiste qui a demandé le regroupement. J'imagine moins pour ce qui concerne Ambarès que d'un point de vue plus général. Puis-je vous suggérer de nous remettre vos observations ? Non ? Madame BLEIN.

Mme Odile BLEIN : Je vais faire vite. C'est une étape importante qui est franchie aujourd'hui sur un sujet que j'ai abordé ici à plusieurs reprises depuis 2014 et qui a fait l'objet à Ambarès d'une importante mobilisation citoyenne. Le financement de la Métropole, 2 fois 1,5 million, a permis alors à la ville d'envisager sereinement ce dossier. On peut, hélas, noter qu'en 2018, le plan de financement d'une piscine est composé de moins de 10 % de subvention de l'État. Avec 648 000 euros, le Centre national pour le développement du sport participe tout juste plus que le Département de la Gironde. On ne peut s'en satisfaire quand on connaît la pénurie de bassins dans nos territoires. On ne peut s'en satisfaire non plus au regard du montant des investissements et des coûts de fonctionnement de ces équipements qui sont indispensables à nos villes, mais aussi indispensables à l'Éducation nationale, aux clubs, amateurs comme professionnels. C'est pour cette même raison que nous nous étions étonnés de la faible participation de l'État dans le financement de la piscine universitaire. À l'heure où l'État entend dicter des règles de bonne conduite budgétaire - nous en avons parlé - aux collectivités, le nombre de charges transférées ne cesse de s'accumuler. On ne peut donc que se féliciter de ce projet de construction de la piscine à Ambarès, tout comme du projet ambitieux sur le Stade nautique à Talence et appeler de nos vœux un financement plus juste dans lequel l'État doit jouer son rôle aussi dans l'aménagement du territoire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je m'étais trompé, je signe l'intervention de Madame BLEIN.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Unanimité

Je crois que le dossier suivant est regroupé ? Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui. Monsieur HURMIC propose qu'il soit regroupé, ce qui met vraiment Madame DE FRANÇOIS en grandes difficultés parce que, pour une fois, elle souhaitait parler d'autre chose que du tram jusqu'à Parempuyre.

(rires dans la salle)

M. le Président Alain JUPPÉ : On en reparlera, le dossier reviendra.

Mme DE FRANÇOIS

(n°101) Association pour le développement et la promotion de la recherche et de l'innovation AgroParisTech (ADEPRINA) - Projet urbain d'agriculture urbaine à Bordeaux La Jallère - Convention de recherche et développement partagés entre Bordeaux Métropole et l'ADEPRINA - Convention - Décision - Autorisation

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Plus sérieusement, si vous me le permettez, Monsieur le Président, j'aimerais bien qu'une fois de temps en temps, ces délibérations sur l'agriculture passent en début de Conseil. Il y a vraiment un gros travail qui est fait par les services, qui s'inscrit dans la politique de la Métropole et je pense qu'il faudrait que nous le mettions en valeur de temps en temps.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous avez raison. On essaiera d'y veiller et d'inscrire peut-être une question plus générale sur l'agriculture urbaine qui est un de nos objectifs.

Monsieur HURMIC transmettra ses observations. Pas d'oppositions autrement ? Pas d'abstentions ?

Intervention écrite de M. HURMIC

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Il s'agit là d'un dossier particulièrement sensible sur lequel nous ne pourrions rester silencieux.

Tout d'abord, nous tenons bien à le préciser, il ne s'agit aucunement pour nous de nous opposer à la réflexion et au travail conduit par Mme la vice-présidente dans le cadre de sa délégation : le développement de l'activité agricole et de l'agriculture urbaine constituent pour notre groupe une priorité.

*Mais le contenu de la délibération ne laisse personne dupe : il s'agit là malheureusement d'un **verniss vert portant sur 3 ha** (sur les 95 ha de la Jallère) pour cacher la réalité d'un projet d'aménagement d'un des derniers espaces naturels de la ville de Bordeaux.*

Déjà en octobre 2015, à l'occasion de l'instauration d'un périmètre de prise en considération, nous avons émis de fortes critiques quant aux orientations d'aménagement déjà avancées à l'époque pour ce secteur.

Délibération après délibération, vous nous avez promené sur ce dossier, prétextant que rien n'était

acté, et nous attendons toujours « le temps du débat et de la confrontation d'idées », je cite les mots de M. Duchène.

Le fameux comité de pilotage que vous nous avez promis depuis des années se déroule, enfin, cet après-midi même, avec peu d'élus métropolitains, (5 sur 14 élus) avec de nombreux élu-e-s de la majorité municipale bordelaise et, malheureusement sans élu bordelais d'opposition.

A l'ordre du jour de cette réunion, la présentation, à quelques-uns, du "projet environnemental" et la "démarche écologique".

*Certes, la sanctuarisation des zones humides semble acquise mais **ces zones humides seront corsetées, dans un projet d'aménagement qui va tout de même produire 56 000m2 de bureaux, 92 400 m2 de logements, 123 200 m2 de zones économiques ou artisanales, 2 800 m2 d'équipements publics.***

Très bien.

Abstention du groupe, sauf pour Clément ROSSIGNOL-PUECH qui vote pour. C'est un groupe à géométrie démocratique.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET

Madame BOST.

Mme Christine BOST : Le dernier rapport concerne le projet de ressources de substitution, le champ captant des landes du Médoc, et Monsieur TURON va nous en parler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TURON, vous nous en parlez brièvement, et vous répondrez à Monsieur JAY.

M. TURON

(n°107) **Projet de ressources de substitution ' Champ captant des landes du Médoc ' - Confirmation de décision de faire - Contrat pluriannuel de financement du projet de ressource de substitution (2018 - 2024) avec l'Agence de l'eau Adour Garonne - Contrat type relatif à la mise en œuvre du premier projet structurant de substitution de ressource pour l'alimentation en eau potable avec le SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) - Décision - Autorisation**

M. Jean-Pierre TURON présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je voudrais saluer aussi votre persévérance parce que cela a été un peu compliqué, un peu long. J'ai moi-même écrit, hier, au Président des sylviculteurs, au Président de la Chambre d'agriculture pour

les rassurer, leur donner les résultats des études qui montrent que, comme vous l'avez dit, l'impact devrait être indécélable sur ces différentes activités.

Monsieur JAY avait demandé le dégroupement ?

M. François JAY : Monsieur le Président, j'ai eu les informations dont j'avais besoin. Je voterai pour.

M. le Président Alain JUPPÉ : Personne ne vote contre ? Personne ne s'abstient ? Je vous remercie.

Unanimité

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 29

La Secrétaire de séance

Madame Christine BOST